



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mars 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dixième session**  
Point 162 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
au Soudan du Sud**

## **Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	5
C. Coopération avec les entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	15
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées . . . . .	15
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	16
II. Ressources financières . . . . .	65
A. Vue d'ensemble . . . . .	65
B. Contributions non budgétisées . . . . .	66
C. Gains d'efficience . . . . .	66
D. Taux de vacance de postes . . . . .	66
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	67
F. Formation . . . . .	68
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	69



---

H.	Projets à effet rapide .....	70
III.	Analyse des variations .....	70
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	76
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/260 B et 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée.....	77
A.	Assemblée générale .....	77
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	82
Annexes		
	Organigrammes .....	83
	Carte .....	86

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 1 120 254 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 222 observateurs militaires, 12 778 membres de contingents, 763 membres de la Police des Nations Unies, 1 160 membres des unités de police constituées, 961 agents recrutés sur le plan international, 1 480 agents recrutés sur le plan national (emplois de temporaire inclus), 442 Volontaires des Nations Unies et 78 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composantes, lesquelles ont été réalignées sur les priorités ci-après que le Conseil de sécurité a approuvées dans sa résolution [2252 \(2015\)](#) : a) protection des civils; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; d) appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'« Accord de paix ») et e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué <sup>a</sup> (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	403 138,7	458 657,3	491 046,7	32 389,4	7,1
Personnel civil	239 302,0	237 647,5	247 945,8	10 298,3	4,3
Dépenses opérationnelles	399 939,2	389 464,4	381 261,7	(8 202,7)	(2,1)
<b>Montant brut</b>	<b>1 042 379,9</b>	<b>1 085 769,2</b>	<b>1 120 254,2</b>	<b>34 485,0</b>	<b>3,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	18 824,9	18 175,1	18 855,7	680,6	3,7
<b>Montant net</b>	<b>1 023 555,0</b>	<b>1 067 594,1</b>	<b>1 101 398,5</b>	<b>33 804,4</b>	<b>3,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 042 379,9</b>	<b>1 085 769,2</b>	<b>1 120 254,2</b>	<b>34 485,0</b>	<b>3,2</b>

<sup>a</sup> Comprend les ressources liées à 91 postes, dont 35 font l'objet d'un recrutement international (1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 24 SM), 54 d'un recrutement national (6 AN et 48 GN) et 2 sont des postes de Volontaire des Nations Unies pourvus sur le plan international, ainsi qu'aux dépenses opérationnelles du Centre de services régional d'Entebbe, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre de services régional d'Entebbe établi conformément à la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>d</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	57	23	3	10	–	<b>93</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	57	23	3	9	–	<b>92</b>
<b>Composantes</b>										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2015/16	166	12 334	663	660	122	122	10	80	–	<b>14 157</b>
Effectif proposé 2016/17	222	12 778	763	1 160	118	154	10	70	–	<b>15 275</b>
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	65	76	–	48	–	<b>189</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	65	76	–	42	–	<b>183</b>
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	18	45	–	13	–	<b>76</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	18	27	–	12	–	<b>57</b>
Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix (auparavant appui à la cessation des hostilités)										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	21	31	–	10	–	<b>62</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	37	17	–	11	78	<b>143</b>
Appui										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	625	1 215	32	302	–	<b>2 174</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	631	1 173	32	298	–	<b>2 134</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2015/16 <sup>c</sup>	166	12 334	663	660	908	1 512	45	463	–	<b>16 751</b>
Effectif proposé 2016/17	222	12 778	763	1 160	926	1 470	45	442	78	<b>17 884</b>
<b>Variation nette</b>	<b>56</b>	<b>444</b>	<b>100</b>	<b>500</b>	<b>18</b>	<b>(42)</b>	<b>–</b>	<b>(21)</b>	<b>78</b>	<b>1 133</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux

<sup>c</sup> Compte non tenu de 91 postes et emplois de temporaire au Centre de services régional d'Entebbe.

<sup>d</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassements qui en ont résulté pour la Mission.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011) du 9 juillet 2011. La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2252 (2015) du 15 décembre 2015.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir s'attaquer aux effets du conflit, afin d'assurer la paix et la réconciliation dans le pays

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux sont organisés selon les composantes ci-après qui découlent du mandat confié à la Mission : a) protection des civils; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; et d) appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud; et e) appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, les objectifs fixés par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès permettront de mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général est situé à Djouba, bénéficie actuellement du soutien de 10 bureaux au niveau des États, 3 bases d'appui de comté et 5 bases opérationnelles de compagnie. Durant l'exercice 2016/17, le personnel civil sera principalement déployé au niveau des États, la priorité étant donnée aux zones les plus touchées par le conflit. Le personnel chargé des questions clés d'ordre politique, stratégique ou consultatif sera quant à lui basé au quartier général de la Mission.

### B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. On s'attend à ce qu'en 2016/17, la situation d'ensemble en République du Soudan du Sud reste difficile malgré la signature de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (dénommé l'« Accord de paix » tout au long du présent rapport, conclu sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'Accord de paix a été signé par les parties, notamment par le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et par les anciens détenus, le 17 août 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie); ainsi que le Président, au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, à Djouba, le 26 août, 2015 . Le 29 août 2015, Les deux camps ont annoncé qu'un cessez-le-feu permanent entrerait en vigueur dans les 72 heures qui suivraient, conformément à ce que stipulait l'Accord de paix. Toutefois, les deux

parties se accusées mutuellement de violer la trêve et des violences localisées ont continué d'être signalées un peu partout dans les régions du Haut-Nil et de l'Équatoria.

7. Après la signature de l'Accord de paix, l'accent été mis, non plus sur Addis-Abeba, mais sur Djouba, où l'Accord de paix a commencé à être appliqué sous les auspices de la Commission mixte de suivi et d'évaluation. Cette commission est chargée de suivre et de superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment de veiller à ce que les parties respectent les échéances et les calendriers d'exécution convenus.

8. La résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité définissait clairement certains domaines d'intervention couverts par le mandat de la MINUSS, afin d'aider cette dernière à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de paix, conformément aux dispositions transitoires de sécurité convenues par les deux parties, lors de multiples débats approfondis sur le cessez-le-feu permanent et sur les arrangements de sécurité transitoires devant se tenir à Addis-Abeba, en septembre, octobre et novembre 2015. Les arrangements de sécurité susmentionnés portaient sur l'effectif des forces autorisées à rester à Djouba ainsi que sur la taille et la composition de la police mixte intégrée chargée d'assurer la sécurité à Djouba, Bentiu, Bor et Malkal durant la période de transition.

9. Sous la supervision de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, les parties se sont attelées, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix, à la mise en place de toute une gamme d'institutions et d'entités dont certaines, comme le Mécanisme de suivi du cessez-le-feu et des dispositions transitoires de sécurité, ont pour mission de s'assurer que les parties respectent les accords conclus, et d'autres de créer des structures de transition solides comme la Police mixte intégrée et le Centre d'opérations conjoint, et d'œuvrer à la constitution d'une force militaire unifiée, en créant un commandement militaire conjoint. Bien que les efforts entrepris à ces fins aient permis d'obtenir quelques modestes résultats, ils progressent lentement tandis que d'importants obstacles politiques subsistent, à commencer par le plan du Président Kiir qui vise à créer 28 États au Soudan du Sud, alors que l'Accord de paix, lorsqu'il a été élaboré, n'en prévoyait que dix. Même si l'on espère que l'institutionnalisation de ces changements pourra être différée jusqu'à la constitution du Gouvernement provisoire d'union nationale, et traitée dans ce contexte, le problème risque d'entraver sensiblement le processus. La Mission a reçu pour mandat d'user de ses bons offices, selon que de besoin et compte tenu des compétences qui sont les siennes, pour assurer le bon fonctionnement de la Commission mixte de suivi et d'évaluation proprement dite et, outre les quatre piliers de son précédent mandat, a été chargée de fournir un appui technique et des services consultatifs afin de garantir la bonne marche d'un certain nombre d'institutions provisoires. Si le plan qui prévoit une structure à 28 États est maintenu, la MINUSS usera, autant que faire se peut, de ses bons offices pour préserver la santé du processus de paix, tout en examinant la meilleure voie à suivre pour assurer le bon déroulement de ses opérations dans le cadre de la structure susvisée. Elle subira très probablement des pressions politiques, visant à l'obliger à être représentée dans tous les États, mais elle s'emploiera à relever ce défi sans infrastructures ni effectifs supplémentaires.

10. Sous l'effet du conflit, la situation humanitaire a continué de se détériorer au Soudan du Sud qui compte aujourd'hui 2,3 millions de personnes déplacées. Sur ce nombre, 1,7 million de personnes sont restées au Soudan du Sud tandis que 630 000

autres ont cherché refuge dans des pays voisins. En outre, des milliers de civils menacés de violences physiques se sont réfugiés dans des sites de protection des civils de la MINUSS. À L'heure actuelle, plus de 190 000 personnes déplacées se trouvent sur six de ces sites, par lesquels des milliers d'autres ont transité avant de se rendre dans des endroits plus sûrs. On s'attend à ce que, en 2016, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire et ayant besoin d'une aide humanitaire au Soudan du Sud soit supérieur à ce qu'il était en 2015.

11. Les relations entre la MINUSS, les parties au conflit et ce que devrait être le Gouvernement provisoire d'union nationale, ont été et resteront probablement difficiles, notamment lorsqu'il s'agit des questions de liberté de circulation et de sécurité, et du respect de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud. Au nombre des incidents et des violations dont les membres du personnel de la Mission ont été victimes et qui sont imputables aux parties, on citera les entraves à la circulation terrestre, aérienne et maritime, les actes de harcèlement, les menaces, les agressions physiques, les arrestations, les détentions et les enlèvements, et la confiscation de biens appartenant à l'Organisation des Nations Unies. Si cette situation persiste, la capacité qu'a la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat en souffrira. En outre, les parties ont tendance à faire porter à la Mission la responsabilité des retards enregistrés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix.

12. Aussi les priorités stratégiques de la Mission resteront-elles axées, durant la période 2016/17, sur les quatre principaux objectifs prioritaires énoncés dans la résolution 2252 (2015), qui prévoient notamment des tâches supplémentaires destinés à aider les parties à mettre en œuvre l'Accord de paix récemment signé. La Mission agit en tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses. Même après la signature de l'Accord de paix, un grave climat d'insécurité continuera de régner dans tout le Soudan du Sud qui restera le théâtre de combats sporadiques et de déplacements internes de population.

13. L'on s'attend à ce que le Gouvernement et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition continuent de négocier les modalités de mise en œuvre de l'Accord de paix. Dans l'ensemble du pays, les tensions demeurent vives tandis que la probabilité d'une nouvelle fragmentation des bases de soutien et des communautés s'accroît, et que le climat d'insécurité risque de plus en plus de s'étendre au-delà des frontières des États auparavant touchés par le conflit, et de gagner en particulier la région de l'Équatoria.

14. L'on prévoit également une aggravation des tensions communautaires et des conflits locaux de longue date affectant des régions du Soudan du Sud comme le Bahr el-Ghazal occidental et l'Équatoria et d'autres parties du pays où, en particulier, les communautés locales s'affrontent avec des acteurs du secteur de la sécurité pour s'assurer notamment le contrôle des ressources naturelles du pays, tandis que se poursuivent les discussions sur les problèmes liés au fédéralisme. Ces tensions qui sont déjà anciennes sont exacerbées par le mouvement en direction d'une structure à 28 États et ce, en raison des réactions sensibles que suscitent l'éventualité d'une démarcation des frontières susceptible de déplacer certaines communautés hors de régions qu'elles considèrent comme ancestrales.

15. Le conflit a eu de lourdes répercussions sur la situation économique, entraînant notamment une forte baisse des revenus pétroliers, des destructions à grande échelle d'infrastructures, voire un détournement continu des ressources

budgétaires du pays utilisées pour financer les dépenses militaires. Malgré la signature de l'Accord de paix, et à moins que le pays ne bénéficie d'une aide financière internationale importante, il n'est guère probable que la situation économique s'améliore durant la période 2016/17. Le conflit a bouleversé les moyens d'existence et entravé l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base, ce qui risque d'avoir des conséquences à long terme pour la population civile. Cette situation pourrait compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix, dans la mesure où la population locale qui a hâte de voir les dividendes immédiats de la paix risque de s'impatienter. En outre, comme les ressources publiques continueront de se tarir, l'UNMISS et la communauté humanitaire seront de plus en plus sollicitées, ce qui risque de rendre encore plus tendues les relations avec les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'au niveau local. La détérioration de la situation économique risque aussi de provoquer, une hausse de la criminalité. Ce phénomène qui est apparu ces derniers mois fait peser une nouvelle menace sur le personnel des Nations Unies, et obligera la Mission à consacrer des ressources accrues à la gestion de la sécurité.

16. Dans le même temps, la MINUSS restera confrontée, durant l'exercice 2016/17, au problème posé par la présence de personnes déplacées dans ses sites de protection des civils. Tout sera fait pour permettre et faciliter la mise en œuvre de solutions durables qui puissent assurer le retour librement consenti et en toute sécurité des personnes résidant dans des sites de protection des civils de la MINUSS ainsi que dans des zones à forte concentration de personnes déplacées. Toutefois, les sites de la MINUSS susmentionnés resteront présents en 2016/17 et les difficultés posées par la gestion des déplacés risquent de s'accroître à moyen terme, lorsque ces personnes, constatant que la signature de l'Accord de paix n'a entraîné aucune amélioration immédiate de leurs conditions de vie et de sécurité, commenceront à s'impatienter. En conséquence, une aide et des ressources importantes devront être fournies aux sites susvisés, notamment par les composantes militaires et de police. En outre, l'on poursuivra les évaluations et les interventions qui visent à réduire l'insécurité à l'intérieur et aux alentours de ces sites.

### **Protection des civils**

17. Conformément à la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission continuera, comme le prévoit son mandat, de protéger les civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit la source. Elle s'acquittera aussi des fonctions prescrites par son mandat tout en réaffirmant en permanence que l'obligation qu'elle a de protéger les civils ne saurait se substituer à la responsabilité première qu'ont les gouvernements d'assurer la protection des civils vivant à l'intérieur de leurs frontières. Il s'agit d'aboutir à une situation qui permette : a) dans la limite des ressources et des moyens dont dispose la Mission, de protéger les civils, en particulier les populations civiles déplacées, contre les menaces de violences physiques, quelle qu'en soit la source et la nature; b) d'assurer une protection spéciale aux femmes et aux enfants ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables; c) d'empêcher, par des moyens dissuasifs, les violences à l'égard des civils, notamment dans les cas où les autorités compétentes ne peuvent pas ou ne veulent pas assurer la sécurité de ces personnes; et d) d'instaurer des conditions de sécurité propices à l'obtention de solutions durables au problème des réfugiés et des personnes déplacées, notamment leur retour librement consenti et en toute sécurité, leur réinsertion sur place ou leur réinstallation.

18. Afin de s'acquitter de la tâche prioritaire qui lui a été confiée en 2016/17, la Mission maintiendra son appui aux sites actuels de protection des civils, en revoyant l'échelle des opérations de sécurisation menées par les militaires et en augmentant les effectifs des unités de police constituées pour assurer la sécurité à l'intérieur de ces sites. Les troupes ainsi soulagées d'une partie des tâches de sécurité statiques sur les sites seront réaffectées à des bases d'opérations peu équipées, ce qui permettra à la Mission d'accroître sa présence dans les zones de conflit ou exposées à un risque de conflit en augmentant, à titre préventif, le nombre de patrouilles à pied intégrées, composées d'éléments civils et militaires et appuyées par les systèmes aériens sans pilote non armés dont le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement dans sa résolution 2252 (2015), afin d'aider à assurer la protection des civils vulnérables se trouvant en dehors des sites où elle est implantée.

19. Dans le même temps, la Mission continuera de chercher des solutions à long terme qui pourraient être apportées à la question des sites et de les appuyer, notamment en œuvrant, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, la police nationale ainsi que d'autres acteurs et parties prenantes concernés, à la définition et à la mise en œuvre de stratégies visant à appuyer les retours, la réinsertion sur place et la réinstallation. À cette fin, il faudra notamment, offrir des conseils à la police mixte intégrée. Alors que la situation en matière de sécurité demeure fluctuante, marquée notamment par des violations persistantes du cessez-le-feu conclu au titre de l'Accord de paix, aucun calendrier n'a été établi pour les retours, la réinsertion et la réinstallation des personnes déplacées. Cependant, il est toujours prévu de tenir des discussions à l'échelon du pays et de la Mission, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la protection des civils, qui est présidé par la Représentante spéciale du Secrétaire général, et dont sont membres le Groupe de direction pour la protection (qui inclut l'équipe de pays des Nations Unies) et l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

20. Par ailleurs, la Mission s'emploiera à renforcer ses mécanismes d'intervention, rapide, en y incluant des activités de prévention et d'atténuation des conflits, par la voie notamment d'une participation accrue des communautés

### **Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme**

21. Durant l'exercice 2016/17, la stratégie de la Mission en matière de droits de l'homme demeurera axée sur la surveillance des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que des atteintes à ces droits, les enquêtes y relatives, la vérification des faits et la diffusion des informations afférent à ces agissements, et la publication, à intervalles réguliers, de rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Ces activités porteront essentiellement sur les violations flagrantes des droits de l'homme et les atteintes patentées à ces droits ainsi que sur les violations graves du droit international humanitaire, en particulier celles dont sont victimes les catégories les plus vulnérables dont les femmes, les enfants et les personnes déplacées. La Mission offrira, si on lui demande, une assistance technique et des conseils en matière de droits de l'homme, au Gouvernement provisoire d'union nationale aux fins de la promulgation, à l'intention des institutions judiciaires en place à titre provisoire, de textes de lois, dont une Charte des droits lors du processus de révision de la Constitution, qui tiennent compte des normes mondiales, régionales et nationales en vigueur en matière de droits de l'homme.

22. D'autres activités, comme celles qui visent à renforcer les capacités, viendront appuyer et revigorer les institutions non gouvernementales nationales qui s'occupent des droits de l'homme. Ces efforts et ces activités de plaidoyer seront menés dans l'ensemble du pays en vue de promouvoir le principe de responsabilité, de mettre fin à l'impunité et d'obtenir réparation pour les victimes. Les activités de plaidoyer continueront de viser les objectifs suivants : obtenir la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, faire en sorte que le Gouvernement honore l'obligation qui lui incombe de rendre des comptes, conformément aux instruments qu'il a ratifiés; donner suite aux recommandations des mécanismes de défense des droits de l'homme, notamment les organes conventionnels; et s'acquitter des mandats donnés par le Conseil des droits de l'homme et issus de l'examen périodique universel. Outre certains services techniques et consultatifs, la MINUSS fournira une assistance technique aux institutions nationales afin d'appuyer la réforme de la justice et de mettre en conformité la législation nationale, notamment la Constitution, avec les normes internationales et régionales en vigueur en matière de droits de l'homme.

23. La défense et la promotion du principe de responsabilité dans le cadre de la lutte contre l'impunité exigera le concours de toute une série d'acteurs, dont les autorités gouvernementales. La surveillance de l'administration de la justice et l'établissement des rapports correspondants concernant en particulier les mesures prises éventuellement pour réprimer les violations graves commises durant le conflit, permettront de vérifier que le Gouvernement respecte les normes internationales de procédure régulière, de transparence et d'indépendance, et que les survivants et les victimes ont accès à la justice et aux réparations. Pour s'attaquer aux problèmes plus généraux d'administration de la justice qui ont des répercussions directes sur le respect des droits de l'homme, par exemple les détentions arbitraires et prolongées, les conditions de détention, les procès liés au conflit, les cas de saisine des tribunaux pour des infractions commises dans les sites de protection des civils de la MINUSS et la justice militaire, il faudra impérativement surveiller et évaluer en permanence le système judiciaire national. La MINUSS étendra sa surveillance à d'autres acteurs de l'administration de la justice et les encouragera à créer un environnement protecteur pour les civils.

24. La mise en œuvre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information qui constituent le mécanisme prescrit pour le suivi des cas et des types de violence sexuelle liée aux conflits ainsi que des tendances relevées dans ce domaine concourra également aux efforts entrepris. Un appui sera aussi fourni à l'Équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information qui est chargée de surveiller et de signaler les violations graves commises à l'encontre d'enfants en situation de conflit armé. La MINUSS continuera, en collaboration notamment avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de fournir une assistance aux fins de l'identification et la remise en liberté des enfants associés à des groupes armés.

#### **Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire**

25. En 2016/17, la MINUSS continuera, conformément à son mandat, de prêter main-forte aux agents humanitaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire. En dépit de l'Accord de paix, il est peu vraisemblable que la situation humanitaire du

pays s'améliore à court ou à moyen terme. La MINUSS participera donc à l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire et à soutenir l'accès immédiat, sûr et sans entrave des agents humanitaires aux populations dans le besoin. Dans le cadre des directives opérationnelles de coordination, la Mission continuera d'assurer la protection armée des mouvements terrestres, fluviaux et aériens. De plus, sur demande et en fonction des ressources disponibles, elle appuiera les activités et les efforts des acteurs humanitaires. Elle continuera en outre d'assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de l'ONU et des agents apparentés, ainsi que la sécurité des installations et du matériel nécessaires à l'acheminement de l'aide.

26. La réalisation de ces objectifs se fera grâce à une liaison permanente avec les partenaires humanitaires et, si ceux-ci le demandent, par une facilitation active et la protection des activités qu'ils mènent. La MINUSS continuera également, si nécessaire, d'user de son influence pour lever les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire qui pourraient être imposés par les autorités gouvernementales, l'Armée populaire de libération du Soudan, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ou d'autres acteurs armés. Parallèlement, elle appuiera la mise en œuvre des conditions d'acheminement de l'aide en menant des activités de repérage et d'élimination des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, particulièrement le long des axes routiers qui revêtent une importance cruciale pour les opérations de la Mission et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. La Mission continuera de mener dans l'ensemble du Soudan du Sud toutes les activités qui appuient l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris sous la forme de sites de protection des civils.

#### **Appui à l'application de l'Accord de paix**

27. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUSS continuera de mettre en œuvre sa stratégie d'appui à l'application de l'Accord de paix en participant aux mécanismes de surveillance, conformément aux termes de l'Accord, en fournissant une assistance technique dans certaines zones et en jouant un rôle de médiation pour lever les points de blocage tout au long du processus d'application. La Représentante spéciale du Secrétaire général, ayant été mandatée pour participer à la Commission mixte de suivi et d'évaluation, y représentera les Nations Unies. Le Conseil de sécurité a également prié la Représentante spéciale du Secrétaire général d'exercer ses bons offices en jouant un rôle de premier plan dans le cadre de l'assistance prêtée par les entités du système des Nations Unies présentes au Soudan du Sud à la Commission, à l'Union africaine et aux autres intervenants, ainsi qu'aux parties, aux fins de la mise en œuvre rapide de l'Accord et de la promotion de la réconciliation et de la désescalade de la violence, et l'y a encouragée.

28. La Mission participera également au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, qui a succédé au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (l'IGAD), chargé de la supervision de l'Accord de cessation des hostilités. Aux termes de l'Accord de paix et de la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSS participera au Mécanisme en fournissant une capacité d'observation et une capacité d'analyse opérationnelles, notamment par le déploiement de systèmes aériens sans pilote non

armés ainsi que par le soutien logistique apporté aux équipes de surveillance du Mécanisme, dont le nombre passera de 6 à au moins 12.

29. Durant l'exercice 2016/17, la Mission continuera d'organiser régulièrement des réunions et maintiendra d'autres mécanismes de partage de l'information avec le secrétariat du Mécanisme et les équipes de contrôle et de vérification. En outre, elle aidera les équipes à constituer des réseaux d'information ainsi qu'à planifier et exécuter leurs activités dans le cadre du mémorandum d'accord signé entre la Mission et le Mécanisme.

30. Conformément aux dispositions de la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSS prévoit d'appuyer le Gouvernement de transition et le Comité national de modification de la Constitution dans leurs travaux de rédaction d'une constitution permanente, ainsi que pour l'application de l'Accord dans le cadre de l'examen législatif du vaste programme de réforme qui y figure et qui couvre entre autres les institutions nationales chargées de la sécurité, les efforts de lutte contre la corruption et l'occupation des sols. Par ailleurs, aux termes de la résolution [2252 \(2015\)](#), la Mission collaborera avec le Comité d'étude stratégique de défense et de sécurité en se fondant sur son plan d'action de transformation des institutions chargées de la sécurité en vue de l'élaboration de stratégies nationales de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

31. La Mission apportera également son expertise aux institutions et aux structures de transition créées pour promouvoir une période de transition pacifique dans de bonnes conditions de sécurité, notamment en offrant des formations et des conseils en appui à l'élaboration, au déploiement et à la prestation de services de la police mixte intégrée à Djouba, Bentiu, Bor et Malakal. Elle exercera un contrôle des opérations de la police mixte intégrée, qu'elle conseillera, pour garantir que la population, en particulier les femmes et les enfants, puisse avoir accès à l'ensemble du système de justice pénale, conformément aux normes internationales et à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme édictée par les Nations Unies.

32. Dans le cadre de son mandat, la Mission aidera au besoin la Commission électorale nationale à préparer des élections qui se tiendraient après une période de transition et dont les résultats seraient crédibles.

33. La MINUSS continuera de travailler avec les acteurs nationaux, les partis politiques, les organisations de la société civile, les groupes religieux et les associations de femmes pour les sensibiliser davantage à cet aspect spécifique de son mandat, en expliquant et clarifiant son rôle d'appui à l'application de l'Accord, et en les informant du travail que font sur le terrain les institutions parties prenantes de l'Accord et du processus de transition, l'accent étant mis sur la participation des femmes et des filles.

### **Appui**

34. En 2016/17, comme l'y autorise la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission continuera d'améliorer l'utilisation efficace de ses ressources et d'obtenir des gains d'efficacité en poursuivant la normalisation des prestations de services et le perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour appuyer les priorités. La Mission a déployé avec succès les contingents et les

effectifs de police militaire supplémentaires, ainsi que des éléments habilitants tels qu'une unité fluviale, et a également renforcé sa capacité à construire et entretenir des infrastructures et à déployer du matériel, des fournitures et des équipements par voie terrestre, aérienne ou fluviale. Grâce à ces améliorations, la MINUSS peut fournir plus rapidement un appui rationalisé à toutes les composantes de la Mission pour faciliter la réalisation des objectifs de son mandat.

35. La composante appui de la Mission apportera un soutien essentiel en planifiant et en coordonnant le déploiement au plus tôt des personnels supplémentaires désignés aux fins de l'exécution du mandat pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs tâches. Le déploiement prévu d'une compagnie du génie supplémentaire à Bentiu/Makalal renforcera la capacité de la Mission à fournir l'appui nécessaire aux projets prioritaires, notamment la préparation des camps en vue du déploiement de troupes supplémentaires et l'amélioration de l'infrastructure de ces sites.

36. Il est prévu que des drones soient déployés dans le cadre d'une unité militaire de systèmes aériens sans pilote afin d'appuyer au mieux la Mission dans l'exécution de son mandat, particulièrement en ce qui a trait au soutien apporté au Mécanisme pour la surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ainsi que pour, d'une façon générale, améliorer la perception de la situation et les systèmes d'alerte rapide.

37. À ce jour, la Mission a progressé dans la réévaluation permanente et, le cas échéant, l'optimisation de sa présence sur le terrain pour répondre à l'évolution de ses priorités. La décision de fermer six bases d'appui de comté a découlé d'une étude d'impact qui a conclu que les zones dans lesquelles étaient situées ces bases ne nécessitaient pas une attention particulière, au vu du mandat, particulièrement compte tenu des ressources nécessaires à leur fonctionnement. La Mission procède constamment à la réévaluation de sa présence et rationalise le cas échéant le nombre de bases d'appui de comté pour assurer une utilisation efficace de ses ressources.

38. La Mission continuera d'appuyer les travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation dans le cadre de l'application de l'Accord. Elle a facilité le déploiement des huit équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD, dans chacune de ses bases de Djouba, Bor, Malakal, Bentiu, Nasser, Melut, Aweil et Yambio, et fournira l'appui nécessaire pour le déploiement d'équipes supplémentaires, notamment en ce qui a trait à la sécurité. Le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, qui avait été créé par l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014, a commencé sa transition vers le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Lorsque celui-ci sera entièrement opérationnel, ses responsabilités seront considérablement plus importantes que celles dévolues antérieurement au Mécanisme de l'IGAD. Le nouveau mécanisme sera donc chargé de contrôler l'application intégrale des dispositions de l'Accord relatives à la sécurité et d'en faire rapport, notamment en ce qui concerne le départ, le rassemblement et le cantonnement des forces des signataires, ainsi que la mise en œuvre des dispositions liées à la sécurité qui s'appliquent à Djouba.

39. Au fur et à mesure de la transition de l'ancien mécanisme vers le nouveau et de l'augmentation jusqu'à 12 du nombre de sites d'opérations des équipes dans la zone de responsabilité de la MINUSS, les ressources nécessaires à l'appui de ses activités augmenteront en conséquence et seront régies par un nouveau mémorandum d'accord. Cet appui consistera à héberger les équipes au sein des

bases de la MINUSS, à leur fournir des équipements de première nécessité et des bureaux, ainsi que des moyens de communication de base. De plus, dans la mesure du possible, la MINUSS assurera la protection du personnel du Mécanisme pour le transport des patrouilles des équipes, en particulier pour les tâches de surveillance et de vérification définies dans l'Accord. La MINUSS déploiera également des moyens aériens pour permettre la réalisation de ces tâches opérationnelles supplémentaires.

40. En 2016/17, la Mission mettra en œuvre un système intégré de sécurité et établira une unité médicale de niveau III à Djouba et une nouvelle unité médicale de niveau II à Bentiou, dans le cadre de la priorité accordée au renforcement de la sécurité et de la protection des installations et des biens, et de l'amélioration des conditions de vie du personnel de la Mission. Conformément à son engagement à minimiser l'impact environnemental de ses opérations, la MINUSS construira un système à énergie solaire à la Maison des Nations Unies et mettra en œuvre un projet de captation des eaux de pluie à Wau et Pibor.

41. Pour l'exercice 2016/17, il est proposé de réaliser les projets de construction suivants, d'une valeur supérieure à 1 million de dollars : a) construction d'une unité médicale de niveau III à Djouba (coût estimé à 4 millions de dollars); b) construction d'une unité médicale de niveau II à Bentiou (3,2 millions de dollars); c) construction d'un système à énergie solaire dans le complexe de la Maison des Nations Unies à Djouba (3 millions de dollars), dans le cadre du programme concernant l'impact environnemental de la Mission; d) stabilisation des routes dans les camps de Malakal et Bentiou (2 millions de dollars); e) entretien de la piste d'atterrissage de Rabkona à Bentiou (1,9 million de dollars); f) construction d'entrepôts en dur à Djouba, Kwajok, Aweil et Roumbek pour améliorer la capacité de stockage (1,1 million de dollars); et g) amélioration des routes du complexe de la Maison des Nations Unies à Djouba (1,1 million de dollars).

42. Le budget 2016/17 présente une réduction nette de 45 postes ou emplois de temporaire par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2015/16. Il y est proposé de supprimer 78 postes ou emplois de temporaire, dont 50 en raison de la fermeture de six bases d'appui de comté (22 de ces postes étaient vacants depuis au moins deux ans), 6 postes, dont 1 poste P-4, en raison de la fermeture d'un site de protection des civils à Djouba, et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en raison de l'évolution des besoins opérationnels de la Mission. Par ailleurs, la Mission propose la création de 33 nouveaux postes ou emplois de temporaire pour remplir les tâches supplémentaires liées à l'appui à l'application de l'Accord de paix. Enfin, il est proposé dans le budget, au vu des besoins opérationnels, de transférer 49 postes et emplois de temporaire, de réaffecter 6 postes et emplois de temporaire et de reclasser 1 poste de logisticien de P-3 à P-4.

43. Pour mémoire, dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale avait décidé que les ressources demandées pour le Centre de services régional d'Entebbe au titre de l'exercice 2016/17 devraient être présentées dans un projet de budget financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. En conséquence, le présent rapport sur le budget de la MINUSS n'inclut pas les ressources demandées au titre du Centre de services régional.

### **C. Coopération avec les entités des Nations Unies au niveau régional**

44. En 2016/17, la MINUSS continuera de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec des partenaires régionaux, notamment en fournissant un appui aérien (passagers et marchandises) au cas par cas au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière existant. La Mission continuera d'appuyer le Mécanisme au moyen de groupes de travail consacrés à des questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et la communication, ainsi que par des vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe à destination de Wau via Djouba, avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). De plus, la MINUSS fournira si nécessaire un appui à la FISNUA pour son bureau de liaison de Djouba.

45. Par ailleurs, l'appui apporté à l'IGAD et à la transition vers le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sera amplifié conformément au nouveau mandat, l'accent étant mis sur l'application de l'Accord de paix. L'ajout de cinq appareils à la flotte aérienne de la Mission sera d'emblée requis pour répondre à l'accroissement des besoins d'appui, à savoir le transport aérien des équipes du Mécanisme pour leurs patrouilles, qui seront menées conjointement avec des officiers de liaison et du personnel des forces de protection de la MINUSS, et incluront des visites dans les zones de cantonnement.

46. La MINUSS continuera à solliciter l'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements basé au Centre de services régional d'Entebbe pour coordonner et optimiser l'utilisation des ressources disponibles, notamment les installations d'aérodromes, le matériel de manutention, la gestion des transports et les fonctions connexes d'assurance qualité, et la formation du personnel.

47. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera d'apporter un appui régional aux missions, notamment dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service des fonctionnaires, prestations et états de paie, information financière, services aux agents en tenue, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations, services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

### **D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

48. Au cours de l'exercice 2016/17, la situation au Soudan du Sud restera peu propice à la coopération au service du développement. En dépit de la signature en novembre 2014 du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période allant de juillet 2014 à juin 2016, le contexte n'est guère favorable à la gestion des besoins en développement du pays.

49. La Mission continuera de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin de définir et de mettre en œuvre des stratégies d'appui aux retours, à la réintégration au niveau local, à la réinstallation et à d'autres questions liées à la protection des civils. La MINUSS

continuera également de travailler avec l'UNICEF en participant à l'identification et à la libération des enfants associés aux groupes armés et à d'autres activités liées à la surveillance et aux enquêtes en matière de droits de l'homme.

50. Au vu de l'Accord de paix, il sera nécessaire d'intensifier les interventions de relèvement, de consolidation de la paix et de développement tout en continuant à répondre aux besoins humanitaires les plus pressants. Cela se fera à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de coopération intérimaire qui remplacera le plan-cadre actuel et couvrira la période allant de janvier 2016 à décembre 2017. Il est attendu que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent à la définition des priorités et des domaines stratégiques d'intervention et de mise en œuvre de façon à obtenir rapidement des résultats probants, en tenant compte de leurs cadres de planification respectifs et de leurs complémentarités. Cette collaboration constituera également un mécanisme solide propice à la création d'un partenariat et à la responsabilité mutuelle.

51. Parallèlement, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies appuieront l'application de l'Accord de paix à court, moyen et long terme en coordonnant la planification et l'exécution de leurs activités selon leurs complémentarités, ce qui devrait permettre aux Nations Unies de mener une action plus concertée au Soudan du Sud. Le Bureau du Coordonnateur résident continuera d'assurer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires sur le terrain, en particulier dans les comtés. Pour appuyer cette approche concertée, une stratégie d'alerte rapide, notamment par l'intermédiaire de mécanismes d'approche coordonnée de collecte d'informations, de surveillance, de vérification, et d'alerte et de réaction rapides, sera mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies, parallèlement à une capacité d'analyse environnementale.

## E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

52. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes.

### Direction exécutive et administration

53. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	–	2	2	2	7	3	–	10

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>			
Postes proposés 2016/17	1	–	3	2	2	<b>8</b>	3	–	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Conseillers spéciaux</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	2	<b>3</b>	2	1	<b>6</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	2	<b>3</b>	2	1	<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	2	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	2	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (conseillers spéciaux)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	2	2	–	2	<b>6</b>	2	1	<b>9</b>
Effectif proposé 2016/17	–	2	2	–	2	<b>6</b>	2	1	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	2	2	3	<b>8</b>	4	1	<b>13</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	2	2	3	<b>8</b>	4	1	<b>13</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la protection des civils</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	4	1	–	<b>5</b>	–	1	<b>6</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	4	1	–	<b>5</b>	–	1	<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'appui opérationnel</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	1	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	1	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la planification stratégique</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	1	–	<b>3</b>	–	<b>1</b>	<b>4</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	2	1	–	<b>3</b>	–	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe des pratiques optimales</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	–	<b>2</b>	<b>1</b>	–	<b>3</b>

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>			
Postes proposés 2016/17	–	–	–	1	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	<b>2</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Groupe des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	2	1	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	3	2	1	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	3	1	2	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	3	1	2	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	–	1	2	2	<b>6</b>	<b>3</b>	–	<b>9</b>
Postes proposés 2016/17	1	–	1	2	2	<b>6</b>	<b>3</b>	–	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires humanitaires</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	–	2	2	2	<b>7</b>	<b>1</b>	–	<b>8</b>
Postes proposés 2016/17	1	–	2	2	2	<b>7</b>	<b>1</b>	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total – Direction exécutive</b>									
Postes approuvés 2015/16	3	2	22	15	15	<b>57</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>90</b>
Postes proposés 2016/17	3	2	22	15	15	<b>57</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>89</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2015/16</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	2	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Emplois de temporaire proposés<sup>b</sup> 2016/17</b>									
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	2	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total – Direction exécutive</b>									
Effectif approuvé 2015/16	3	4	23	15	15	<b>60</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>93</b>
Effectif proposé 2016/17	3	4	23	15	15	<b>60</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>92</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

54. Le tableau 2 récapitule les changements proposés au titre de la direction exécutive et de l'administration.

Tableau 2

**Modifications du tableau d'effectifs : direction exécutive et administration**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Réaffectation	1	1 P-4	Vers le Groupe des pratiques optimales
Groupe des pratiques optimales	Réaffectation	(1)	1 P-4	
Groupe des affaires juridiques	Transfert	(1)	1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	Vers l'Équipe chargée de la réforme du droit, composante 4
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur des opérations humanitaires/Coordonnateur résident)	Suppression	(1)	1 P-3	
	Création	1	1 P-3	
	<b>Total</b>	<b>(1)</b>		

**Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-4)*

55. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général fournit un appui fonctionnel portant sur la coordination, la politique, la planification, l'analyse et le protocole à la Représentante spéciale, qui assure la direction exécutive, l'administration et la mise en œuvre du mandat de la Mission au nom du Secrétaire général, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité. Il découle de la signature de l'Accord de paix que le Bureau a besoin de capacités supplémentaires pour assurer de nombreuses tâches à court terme et en planifier à long terme, notamment l'intensification des activités de coordination avec la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, la rédaction et la révision des documents stratégiques, de la correspondance et des points de discussion, et la coordination des visites de diplomates et de hauts fonctionnaires du Siège. Au vu des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission, il est donc proposé de réaffecter un spécialiste des meilleures pratiques du Groupe des pratiques optimales à un poste de coordonnateur de niveau P-4.

**Groupe des pratiques optimales**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-4)*

56. Il est proposé de réaffecter un spécialiste des meilleures pratiques du Groupe des pratiques optimales au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en tant que coordonnateur (P-4). Les postes existants au Groupe des pratiques optimales (1 P-3 et 1 AN) suffisent pour remplir les fonctions qui lui sont assignées, notamment le partage des connaissances, les orientations institutionnelles et les retours d'expérience.

**Groupe des affaires juridiques**

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 emploi de temporaire (transfert de 1 emploi de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

57. Au vu des priorités de la Mission, il est proposé qu'un poste de juriste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) soit transféré du Groupe des affaires juridiques à l'Équipe chargée de la réforme juridique, qui serait rattachée au Groupe consultatif sur les questions d'état de droit (composante 4) pour appuyer l'application de l'Accord de paix en 2016/17 conformément au mandat révisé établi par le Conseil de sécurité dans la résolution [2252 \(2015\)](#). Les fonctions de juriste seront assurées par le personnel en place au Groupe des affaires juridiques.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident)**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (création de 1 poste P-3 et suppression de 1 poste P-3)*

58. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident) est chargé d'aider la Représentante spéciale du Secrétaire général à atteindre les objectifs généraux de la Mission tels qu'ils ont été définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la plus récente étant la résolution 2252 (2015), par laquelle le Conseil a autorisé la Mission à mener des activités supplémentaires. Pour garantir que les Nations Unies adoptent une approche cohérente d'appui à l'Accord de paix au Soudan du Sud, le Bureau devra disposer de personnel supplémentaire doté de l'expertise requise qui apporte la capacité de coordination nécessaire au renforcement de la coordination et de la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et au raffermissement des relations étroites qui existent déjà avec les autres partenaires internationaux et bilatéraux présents dans le pays. Il est donc proposé de créer un poste de coordonnateur (P-3) qui remplira des fonctions supplémentaires et appuiera la mise en œuvre du mandat.

59. De plus, il est proposé de supprimer un poste d'assistant spécial (P-3) dans le cadre des efforts que la Mission mène pour supprimer les postes vacants depuis au moins deux ans. Les fonctions qui y sont associées seront absorbées par le personnel en place du Bureau.

## Composante 1 : protection des civils

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

1.1 Amélioration de la protection des civils par un engagement et des processus politiques

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises pour protéger les civils par les autorités de l'État fédéral, des États et des comtés, ainsi que par les acteurs non étatiques (2014/15 : 24; 2015/16 : 10; 2016/17 : 30)

1.1.2 Augmentation du nombre d'événements organisés pour appuyer la transformation des conflits dans tous les États (2014/15 : 15; 2015/16 : 40; 2016/17 : 40)

### Produits

- Sensibilisation des autorités nationales au mandat et aux activités de la MINUSS par l'organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale de transition, notamment le Président et les vice-présidents de l'Assemblée nationale, le Chef du groupe parlementaire de l'opposition et des membres des comités spécialisés
- Facilitation de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits par l'organisation de réunions mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'unité nationale, des partis politiques, des parlementaires, les cabinets du Président et du Vice-Président, les ministères concernés, les groupes de femmes parlementaires et les éléments pertinents de l'opposition
- Promotion de l'espace politique nécessaire pour entamer un dialogue politique efficace et incitation à une participation pleine et entière aux initiatives politiques nationales et régionales par l'organisation de 6 réunions avec les acteurs nationaux, notamment des chefs de parti politique, des organisations de la société civile, des groupes confessionnels et des groupes de femmes
- Facilitation d'un appui international efficace et cohérent au processus de paix et à la mise en œuvre du mandat de la MINUSS par l'organisation de 12 rencontres avec le corps diplomatique et les partenaires donateurs afin d'examiner l'environnement politique en mutation, ses dynamiques et les événements y afférant
- Promotion du mandat de la Mission concernant la protection des civils et le retour en toute sécurité des personnes déplacées par la tenue de 500 réunions avec les autorités des États et des comtés et les forces de sécurité, et les principaux chefs communautaires et personnalités influentes, y compris les femmes et les jeunes de tous les États, notamment des zones de retour
- Appui à l'élaboration par les populations locales de stratégies de gestion des conflits globales visant à protéger les civils par l'organisation de 22 réunions et l'animation de 11 ateliers à l'intention des autorités des États, de la société civile et des responsables locaux, y compris les femmes et les jeunes
- Fourniture d'un appui et campagne de promotion en vue de l'application de mesures d'atténuation des conflits dans les zones et sur les axes de retour potentiels des personnes déplacées par l'organisation de 22 réunions avec les autorités des États de tout le pays
- Fourniture d'un appui à la participation politique et aux stratégies de coordination à l'échelle locale, et début de la cartographie des conflits entre communautés grâce à la tenue de 12 réunions de sensibilisation et de 2 ateliers sur la gestion des conflits pour encourager les communautés et les autorités ethniques de la zone administrative du Grand Pibor à apaiser les conflits entre communautés et les violences anciennes
- Prévention et atténuation des conflits intercommunautaires et politiques par la tenue de 12 réunions de sensibilisation et l'animation de 4 ateliers de gestion des conflits pour aider les communautés de la zone administrative du Grand Pibor et les communautés voisines du Jongleï à participer à la vie politique et à élaborer des stratégies de coordination

- Fourniture d'un appui pour l'élaboration par les populations locales de stratégies de lutte contre les conflits intercommunautaires ou liés aux migrations par la tenue de 12 réunions préparatoires et 8 ateliers pour assister les autorités des États, les chefs coutumiers, y compris les femmes et les jeunes dans les régions des Lacs, du Ouarab, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria occidentale
- Fourniture d'un appui et promotion des activités de réconciliation et de règlement des conflits aux niveaux local et national, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale globale de renforcement de la confiance, par la tenue de 12 réunions avec des acteurs de la paix nationaux et internationaux
- Fourniture d'un appui à l'atténuation des conflits entre les communautés et les bergers nomades par l'organisation et la tenue de 4 réunions avec les partenaires des Nations Unies et les acteurs internationaux pour promouvoir l'application de stratégies de gestion des conflits qui ont fait leurs preuves et le recours à celles-ci, et appuyer l'élaboration de stratégies interinstitutions globales pour protéger les civils
- Promotion d'une compréhension profonde du mandat de la MINUSS et appui à l'élaboration de stratégies globales au niveau des États pour protéger les civils par l'organisation et l'animation de 20 ateliers avec les autorités nationales et des États, des responsables de la société civile et des chefs communautaires, ainsi que d'éventuels auteurs de troubles
- Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et à la dénonciation de ces actes par le lancement d'une campagne nationale sur le sujet et la fourniture d'un appui aux survivants afin qu'ils signalent ces violences aux acteurs pertinents
- Fourniture d'un appui aux institutions et aux organisations de la société civile concernées pour renforcer la lutte contre les actes de violences sexuelles liées aux conflits et en tenir les auteurs responsables par l'élaboration et la promotion d'un plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Lancement d'une campagne médiatique de sensibilisation aux sujets ci-après : a) la protection des civils, notamment par la publication de 10 articles sur des sites Internet et les réseaux sociaux, l'organisation et l'animation de 80 présentations sur le mandat de la MINUSS à l'intention de groupes de jeunes et de femmes et d'organisations de la société civile, dont 4 tables rondes ou débats sur la protection des civils (réalisation escomptée 1.1); b) la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées contre les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, notamment par la publication de 3 articles sur des sites Internet et les réseaux sociaux, de 5 messages d'intérêt public sur les efforts de la Mission pour protéger les femmes, les enfants et les personnes âgées, et de 3 articles sur les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et les initiatives locales de promotion de la paix (réalisation escomptée 1.2); c) les activités de lutte antimines de la Mission, notamment par la publication d'articles sur les régions où les mines et les restes explosifs de guerre ont été éliminés (réalisation escomptée 1.2); et d) les activités de retour et de réinstallation, notamment par la publication chaque mois d'articles sur le site et les réseaux sociaux de la MINUSS, de 3 articles sur des sites Internet et les réseaux sociaux pour promouvoir les efforts de lutte antimines, en particulier dans les régions déminées suffisamment sûres pour la réinstallation des personnes déplacées, et la production de 4 émissions de radio sur la réinstallation qui seront diffusées sur Radio Miraya, en partenariat avec les entités faisant partie de l'équipe de pays des Nations Unies (réalisation escomptée 1.3)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier les femmes et les enfants

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, d'incidents et de menaces physiques à l'encontre de civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones accueillant une forte concentration de personnes déplacées et de réfugiés (2014/15 : 1 430; 2015/16 : 8 000; 2016/17 : 5 000)

1.2.2 Augmentation de la proportion, à l'échelle des États et des comtés, des conflits intercommunautaires atténués par le recours aux mécanismes traditionnels, notamment avec la participation des femmes et des jeunes (2014/15 : 20%; 2015/16 : 30 %; 2016/17 : 40 %)

1.2.3 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre les violences liées aux conflits et les violences sexistes (2014/15 : 1; 2015/16 : 2; 2016/17 : 6)

1.2.4 Repérage et déminage de zones dangereuses infestées de mines et de restes de guerre explosifs à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2014/15 : 1 757 zones dangereuses déminées : 2015/16 : 1,100; 2016/17 : 1,100)

#### *Produits*

- Fourniture d'un appui à la cartographie des risques et menaces qui pèsent sur les populations civiles, notamment grâce à des dispositifs d'alerte rapide, par l'organisation de 120 missions conjointes de la MINUSS dans les zones touchées par des conflits et sur les sites de retour, si nécessaire, avec les partenaires nationaux et internationaux
- Organisation et animation de 22 ateliers et manifestations sur la gestion des conflits à l'intention des civils vivant dans des zones sujettes aux conflits ou de retour, l'accent étant mis sur la promotion de la participation des femmes et des jeunes à un dialogue en faveur de la paix
- Fourniture d'un appui à 11 rencontres sur la gestion traditionnelle des conflits par l'organisation de 11 ateliers sur la gestion des conflits au niveau infranational, auxquels participeront des femmes et des jeunes, pour promouvoir les mécanismes traditionnels de gestion des conflits
- Fourniture d'un appui à 6 rencontres sur les modes de gestion des conflits locaux dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'organisation de 26 ateliers ou dialogues sur la gestion des conflits, afin d'aider les communautés déplacées, notamment les femmes et les jeunes, à régler les différends intercommunautaires
- Fourniture d'une assistance à la prévention et à l'atténuation des conflits intercommunautaires par l'organisation de 6 missions conjointes dans les zones fréquentées par les bergers nomades et l'animation de 2 ateliers pour les nomades et les communautés d'accueil, notamment les femmes et les jeunes
- Fourniture d'une assistance à la gestion des conflits et à l'élaboration d'accords de paix par l'organisation de 36 missions conjointes et 18 ateliers et conférences à l'intention des communautés pastorales nomades et des communautés agricoles d'accueil, avec la participation des femmes
- 770 880 jours-homme de patrouille motorisée afin de contribuer à la protection des civils en dissuadant de toute forme de violence, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour et à la réinstallation volontaires et en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles, et en assurant des manœuvres tactiques (48 soldats par patrouille à raison de 44 compagnies pendant 365 jours)

- 3 120 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité destinées à la protection des civils, afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et des acteurs du développement et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (12 heures par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)
- 4 160 jours-personne de patrouille motorisée par des officiers de liaison opérant en équipe intégrée au niveau des bureaux extérieurs (2 officiers de liaison à raison de 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines à partir de 10 bureaux extérieurs), et 832 jours-personne en équipe intégrée au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté à raison de 4 jours par semaine pendant 52 semaines dans 2 bases d'appui de comté), afin de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'établir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme et de recueillir des informations d'alerte rapide utiles aux interventions en faveur de la protection des civils et de la prévention des violences sexuelles et sexistes, notamment celles liées aux conflits
- 105 120 jours-personne de garde stationnaire, afin d'assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats dans 6 sites pendant 365 jours)
- Mise au point et mise en œuvre d'indicateurs d'alerte rapide sur les violences sexuelles liées aux conflits afin qu'ils soient utilisés lors de missions et de patrouilles conjointes
- En coordination avec les acteurs humanitaires, fourniture de conseils et d'une assistance techniques pour faciliter et suivre l'application des plans d'action dans tous les États afin d'apaiser les inquiétudes concernant la protection à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, notamment des femmes et des enfants
- Déminage de 1 100 zones dangereuses connues ou présumées et enlèvement ou destruction de 20 000 restes explosifs de guerre, dont des mines, dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où il existe une menace pour les civils, par l'exécution d'activités de neutralisation des explosifs, de déminage des zones de combat, de relevés techniques et non techniques et de restitution des terres
- Sensibilisation d'urgence de 200 000 civils au danger des mines, conformément aux priorités de la MINUSS, l'accent étant mis sur les enfants; sensibilisation par des activités d'information telles que la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines; diffusion de messages de sensibilisation; et promotion auprès du Gouvernement de l'intérêt de devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et d'autres instruments réglementant les armes explosives
- Capacité de détection de munitions d'armes légères et d'explosifs aux entrées et à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS par 6 unités cynophiles de détection d'explosifs
- 262 800 jours-personne d'unité de police constituée des Nations Unies (10 hommes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 6 unités de police constituée, pendant 365 jours), afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission
- 98 550 jours-agent de police des Nations Unies dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones ayant une forte concentration de personnes déplacées (15 agents par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites ou points de concentration pendant 365 jours) afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales, dont des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme

- 19 710 jours-gardien de prison (6 agents par service à raison de 3 services par jour dans 3 lieux de détention pendant 365 jours) afin de fournir des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dans les sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu
- Gestion des incidents de sécurité et des infractions commises par les personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'évaluation hebdomadaire des risques de remise des suspects et l'organisation de réunions de liaison mensuelles avec la police, l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et les bureaux des autorités judiciaires et des procureurs, afin de surveiller et de promouvoir le respect des droits et garanties des suspects remis par la Mission, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- En coopération étroite avec les partenaires concernés dans les sites de protection des civils de la Mission, organisation de formations à l'intention de 650 membres et chefs de groupes de surveillance communautaires, y compris des femmes, dans les sites de Djouba, Bor, Bentiu et Malakal afin d'appuyer la prévention des délits, l'amélioration de la sécurité et des relations au niveau local et les mécanismes traditionnels informels d'atténuation et de règlement des différends

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration volontaires des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Nombre de personnes déplacées depuis décembre 2013 ayant choisi de retourner chez elles ou de se réintégrer volontairement (2014/15 : 0; 2015/16 : 2.2 millions; 2016/17 : 160,000)

1.3.2 Réduction de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre grâce au relevé et à l'enlèvement des mines, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2014/15 : 12,1 millions de mètres carrés déminés; 2015/16 : 10 millions de mètres carrés; 2016/17 : 10 millions de mètres carrés)

*Produits*

- Organisation de 20 missions conjointes pour évaluer les situations de conflit dans les sites de retour possibles et animation de 10 ateliers sur la gestion des conflits avec les populations dans les sites de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre les communautés d'accueil et les personnes de retour dans le pays
- Organisation de 12 réunions avec des personnes déplacées, notamment des femmes, dans les sites de protection des civils de la Mission et dans d'autres lieux, afin de les informer de la situation dans la zone de retour ou de destination proposée, et animation de 12 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des déplacés manifestant leur désir ou leur intention de retourner chez eux ou de s'installer ailleurs
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et d'autres partenaires concernés, élaboration d'une stratégie commune et de plans d'action communs afin de préparer et faciliter le retour et la réintégration volontaires en toute sécurité des personnes déplacées
- Organisation de 18 séances de formation à l'intention des personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS et d'autres populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, dans d'autres lieux pour définir les inquiétudes et les besoins en matière de protection en vue d'un retour et d'une réintégration en toute sécurité sur le long terme
- Collecte de données sur les personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la Mission et les populations touchées par les violences dans d'autres lieux afin de déterminer les principaux lieux de réinstallation ou réintégration, et établissement d'un rapport à ce sujet

- Déminage et relevé de 10 millions de mètres carrés de terres afin de les restituer aux populations et de favoriser les retours volontaires en toute sécurité et la reprise des activités de subsistance
- Réalisation de relevés dans environ 750 villes et villages, afin de retirer les explosifs et les munitions abandonnés dans les bâtiments publics, dont les écoles
- Fourniture d'un appui au projet de renforcement de la confiance lancé à Djouba par la police nationale du Soudan du Sud par l'organisation de 16 séminaires et ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentants de femmes et d'autres acteurs, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour ou à la réinstallation volontaires des personnes déplacées

*Facteurs externes*

Le Gouvernement assume la responsabilité qui lui incombe en matière de protection des civils et crée un environnement sûr et stable afin d'encourager et appuyer le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Les autres facteurs déterminants sont la participation des autorités et des institutions locales, et la liberté de mouvement pour les patrouilles. La poursuite des combats et l'aggravation de la crise humanitaire, en particulier l'insécurité alimentaire et la malnutrition, incitent davantage de civils à se réfugier dans les sites de la MINUSS.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>166</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>222</b>
<b>Variation nette</b>	<b>56</b>
<i>II. Contingents militaires</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>12 334</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>12 778</b>
<b>Variation nette</b>	<b>444</b>
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>663</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>763</b>
<b>Variation nette</b>	<b>100</b>
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>660</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>1 160</b>
<b>Variation nette</b>	<b>500</b>

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
<b>Division des affaires politiques</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	2	–	5	2	–	7	
Postes proposés 2016/17	–	–	3	2	–	5	2	–	7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division de l'information et de la communication</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	3	3	4	11	32	8	51	
Postes proposés 2016/17	–	1	3	3	3	10	30	8	48	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(3)	
<b>Section des secours, de la réintégration et de la protection</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	4	8	2	15	23	11	49	
Postes proposés 2016/17	–	1	4	8	2	15	23	7	45	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)	
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2015/16	1	2	–	–	2	5	2	–	7	
Postes proposés 2016/17	1	2	–	–	2	5	2	–	7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau de la coordination au niveau des États</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	3	7	10	10	30	21	16	67	
Postes proposés 2016/17	–	3	7	10	10	30	64	16	110	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	43	–	43	
<b>Division des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	10	10	1	22	30	37	89	
Postes proposés 2016/17	–	1	10	10	1	22	22	31	75	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(8)	(6)	(14)	
<b>Bureau du chef de la police</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	2	11	1	4	18	3	–	21	
Postes proposés 2016/17	–	2	8	2	3	15	2	–	17	
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	1	(1)	(3)	(1)	–	(4)	
<b>Groupe du VIH/sida</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	1	3	4	4	11	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	1	3	4	4	11	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	8	–	10	3	2	15	
Postes proposés 2016/17	–	–	2	8	–	10	3	2	15	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2015/16</b>										
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	10	–	10	
<b>Emplois de temporaire proposés<sup>b</sup> 2016/17</b>										
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	10	–	10	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel – Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	8	–	10	13	2	25	
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	8	–	10	13	2	25	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de la problématique hommes-femmes</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	–	2	1	–	3	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	–	2	1	–	3	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	1	–	1	1	2	4	
Postes proposés 2016/17	–	–	–	1	–	1	1	2	4	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2015/16	1	10	42	45	24	122	122	80	324	
Postes proposés 2016/17	1	10	39	46	22	118	154	70	342	
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	1	(2)	(4)	32	(10)	18	
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2015/16</b>										
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	10	–	10	
<b>Emplois de temporaire proposés<sup>b</sup> 2016/17</b>										
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	10	–	10	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total, personnel civil</b>										
Effectif approuvé 2015/16	1	10	42	45	24	122	132	80	334	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
Effectif proposé 2016/17	1	10	39	46	22	118	164	70	352	
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	1	(2)	(4)	32	(10)	18	
<b>Total (I-V)</b>										
Effectif approuvé 2015/16									14 157	
Effectif proposé 2016/17									15 275	
<b>Variation nette</b>									1 118	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 32 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 10 postes*

60. Le résumé des changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs proposés de la composante 1, protection des civils, est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 4  
**Changements proposés : composante 1 (Protection des civils)**

Bureau/section/groupe	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Division de l'information et de la communication	Suppression	(3)	1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
Section des secours, de la réintégration et de la protection	Suppression	(4)	4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	
Bureau de la coordination au niveau des États	Transfert	44	44 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Depuis la Division des affaires civiles
	Suppression	(1)	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
Division des affaires civiles	Transfert	(8)	8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Au Bureau de la coordination du niveau des États
	Suppression	(6)	6 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	

Bureau/section/groupe	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Bureau du chef de la police	Transfert	(3)	1 poste P-5, 1 poste P-4, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Groupe consultatif sur les questions d'état de droit (P-5, équipe consultative sur la justice; P-4, équipe des affaires pénitentiaires; et agent des services généraux recruté sur le plan national, équipe de la réforme juridique), composante 4
	Réaffectation	(1)	1 poste d'agent du Service mobile	À la Division des affaires politiques, composante 4
	Suppression	(1)	1 poste P-4	
	Création	1	1 poste P-3	
<b>Total</b>		<b>18</b>		

### **Division de l'information et de la communication**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)*

61. Dans le cadre de l'action menée par la Mission pour supprimer des postes vacants depuis deux ans ou plus, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur de site (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les fonctions attachées à ces postes seront exécutées et prises en charge par le personnel actuel de la Division de l'information et de la communication.

### **Section des secours, de la réintégration et de la protection**

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

62. En raison de la fermeture de six bases d'appui de comté (Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Touralei), la Mission a proposé de supprimer 50 postes et emplois de temporaire, dont 4 de spécialiste du rapatriement, de la réintégration et de la consolidation de la paix (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

### **Bureau de la coordination au niveau des États**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 43 postes (transfert de 44 postes d'agent des services généraux et suppression de 1 poste d'agent des services généraux)*

63. Le Bureau de la coordination au niveau des États est composé de 10 bureaux répartis dans tout le Soudan du Sud, dirigés par des coordonnateurs au niveau des États nommés par le Représentant spécial du Secrétaire général. Il s'agit des plus hauts représentants de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon des États. Leur tâche

principale consiste à assurer la cohérence globale de l'exécution du mandat de la Mission aux niveaux des États, à mettre au point un plan de travail pour les bureaux d'État et à contrôler l'exécution des programmes de la Mission conformément à ses priorités et aux orientations stratégiques et politiques formulées par ses responsables. Les assistants chargés de la liaison avec la population locale (agents des services généraux recrutés sur le plan national) fournissent un appui au niveau local, facilitent le suivi et la collecte d'informations, établissent des contacts avec les autorités locales et les prestataires de services et servent d'interface culturelle entre les agents en tenue et le personnel civil de la Mission. Ces postes relèvent actuellement de la Division des affaires civiles. Étant donné que les assistants chargés de la liaison avec la population locale exercent des fonctions pour différentes composantes de la Mission aux niveaux des États, il est proposé de transférer 44 de ces postes des composantes 1, 3 et 4 de la Division des affaires civiles au Bureau de la coordination. Ce transfert devrait améliorer la coordination, la gestion et la supervision de ces postes, conformément aux besoins et priorités de la Mission au niveau des États.

64. Dans le cadre de l'action menée par la Mission pour supprimer des postes vacants depuis deux ans ou plus, il est proposé de supprimer un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les fonctions attachées à ces postes seront exécutées et prises en charge par le personnel actuel du Bureau du Coordonnateur au niveau de l'État à Aweil.

#### **Division des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes  
(transfert de 8 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes  
(suppression de 6 postes de Volontaire des Nations Unies  
recruté sur le plan international).*

65. Dans le cadre du transfert de 44 postes susmentionné, il est proposé de transférer 8 postes d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Division des affaires civiles au Bureau des coordonnateurs au niveau des États. En outre, parmi les 50 postes et emplois que la Mission propose de supprimer en raison de la fermeture de six bases d'appui de comté (Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Touralei), on compte 6 postes de spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

#### **Bureau du chef de la police**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes  
(transfert de 1 poste P-5 et de 1 poste P-4, réaffectation de 1 poste d'agent  
du Service mobile, suppression de 1 poste P-4 et création de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste  
(transfert de 1 poste d'agent des services généraux)*

66. Conformément à la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission propose de renforcer ses capacités pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix. Dans cette optique, il est proposé de créer le Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, qui sera rattaché à la composante 4. Cela entraînera des modifications d'effectifs qui auront une incidence sur des sections, bureaux ou

groupes relevant d'autres composantes de la Mission. À cet égard, il est proposé de transférer trois postes du Bureau du chef de la police au Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, dont un poste de conseiller principal pour les questions pénitentiaires de la classe P-5 à l'Équipe consultative sur la justice, un poste de spécialiste des questions pénitentiaires de la classe P-4 à l'Équipe des affaires pénitentiaires et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recrutés sur le plan national) à l'Équipe de la réforme juridique.

67. Compte tenu des priorités de la Mission, il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) du Bureau du chef de la police à la Division des affaires politiques, au titre de la composante 4, et d'en faire un assistant administratif. La réaffectation de ce poste devrait satisfaire au besoin d'appui supplémentaire de la Division des affaires politiques, dont il est proposé de renforcer les capacités conformément à la révision du mandat de la Mission décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2252 \(2015\)](#).

68. En outre, la Mission propose de supprimer un poste de coordonnateur de la protection des civils de la classe P-4, en raison de la fermeture d'un site de protection des civils à Tomping (Djouba), lieu d'affectation dudit poste.

69. En application de l'Accord de paix, des équipes de police mixte intégrée seront mises en place à Djouba, Bor, Bentiu et Malakal. Il est proposé de créer un poste de coordonnateur auprès de la police mixte intégrée (P-3) afin de coordonner le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les opérations menées par ces policiers et en particulier d'assurer la gestion et le contrôle de ces derniers, et de veiller à ce qu'ils répondent de leurs actes. Il sera chargé de fournir des directives stratégiques et opérationnelles aux agents de la police mixte intégrée de Djouba, Bor, Bentiu et Malakal, et servira d'intermédiaire entre la MINUSS et les services de la police nationale, afin de coordonner les opérations de la police mixte intégrée, ce qui contribuera à instaurer la confiance entre les parties au conflit et les déplacés.

## Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit	<p>2.1.1 Diminution du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de celles qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2014/15 : 41; 2015/16 : 35; 2016/17 : 33)</p> <p>2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2014/15 : sans objet; 2015/16 : tous les sites dont il a été établi récemment qu'ils ont été contaminés par des armes à sous-munitions font l'objet d'une enquête; 2016/17 : 100 %)</p>

*Produits*

- Conduite d'activités de surveillance, d'enquête et de vérification quand des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises contre des enfants, les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits, et publication de 5 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud
- Recensement des violations des droits de l'homme et contribution au mécanisme d'alerte et d'intervention rapide de la Mission afin de détecter, de prévenir et de combattre les violations des droits de l'homme en menant des activités de suivi hebdomadaires dans tous les États
- Prestation d'un appui aux acteurs de la société civile, en particulier les groupes de femmes, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, afin de favoriser et de promouvoir une culture des droits de l'homme grâce à la conduite de 30 opérations de patrouille civiles dans des zones qui pourraient être exposées à la violence, le but étant de prévenir et de réprimer les violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits
- Contrôle et inspection hebdomadaires des centres de détention dans tous les États au moyen de visites dans les postes de police, les prisons, les centres de détention militaires et les centres de détention des sites de protection de la MINUSS, de façon à garantir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et organisation de 5 réunions consultatives et ateliers sur les droits des personnes arrêtées et détenues, à l'intention des parties prenantes nationales concernées, y compris les représentants de femmes
- Contrôle des procédures de justice transitionnelle et des mesures prises par les acteurs gouvernementaux et les forces armées pour que les membres de leur personnel répondent de leurs actes, et surveillance des personnes détenues dans des sites de protection des civils de la MINUSS et des personnes livrées aux autorités nationales par la MINUSS, par la fourniture continue d'assistance technique, de conseils et d'appui aux institutions judiciaires et à d'autres institutions chargées de faire respecter l'état de droit et par la communication et la formulation de recommandations, l'organisation d'activités de sensibilisation et de 5 ateliers sur les mécanismes de justice internationaux, régionaux et nationaux et sur l'administration de la justice, à l'intention des parties prenantes nationales et des acteurs de la société civile concernés, en vue de promouvoir le respect des normes internationales concernant les garanties d'une procédure régulière, la transparence et l'indépendance
- Organisation de 10 ateliers dans les sites de protection des civils de la MINUSS (Djouba, Bentiu, Bor et Malakal) et d'autres zones à forte densité de personnes déplacées, en collaboration avec des dirigeants locaux, des groupes de jeunes et de femmes, en vue de promouvoir la protection et la défense des droits de l'homme; organisation de 10 ateliers avec des dirigeants locaux et des associations religieuses pour promouvoir et défendre une culture des droits de l'homme et la coexistence pacifique
- Fourniture d'une assistance technique et d'un appui à la Commission nationale de révision constitutionnelle et à d'autres autorités concernées pour la rédaction de la Déclaration constitutionnelle des droits et d'autres dispositions relatives aux droits de l'homme, grâce à la tenue de 10 réunions consultatives avec la Commission nationale de révision constitutionnelle, le Ministère de la justice, la Commission des droits de l'homme sud-soudanaise, l'Assemblée législative nationale et d'autres parties prenantes intéressées, y compris des organisations de la société civile
- Prestation d'un appui au cours du processus d'élaboration de la Constitution par la diffusion de débats radiophoniques sur la Déclaration des droits qui figure dans la Constitution nationale et organisation, aux niveaux national et sous-national, de 5 consultations publiques ouvertes à tous, afin d'accroître la participation de la population aux débats sur la rédaction de la Constitution, à l'issue desquels des propositions publiques sont soumises à la Commission nationale de révision constitutionnelle

- Fourniture d'un appui institutionnel et mise en commun de connaissances grâce à l'organisation de 5 ateliers sur la Déclaration constitutionnelle des droits, à l'intention de représentants de la Commission nationale de révision constitutionnelle, du Ministère de la justice, de la Commission des droits de l'homme sud-soudanaise, de l'Assemblée législative nationale et d'autres parties prenantes intéressées, y compris des organisations de la société civile
- Organisation et tenue de 20 manifestations pour la Journée internationale de la femme, les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et la Journée des droits de l'homme, et distribution de documents promotionnels en vue de favoriser et de promouvoir une culture des droits de l'homme
- Exécution d'activités visant à engager le Gouvernement de la République du Soudan du Sud à devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant les armes explosives, et fourniture d'un appui dans ce domaine
- Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, activités visant à sensibiliser, dans tous les États, la police mixte intégrée et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à en contrôler le respect, notamment organisation de formations sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et la déontologie à l'intention d'agents de la police mixte intégrée et de l'administration pénitentiaire, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Lancement d'une campagne médiatique visant à sensibiliser l'opinion sur les sujets suivants : a) les droits de l'homme, par la publication de 3 articles sur le site internet de la Mission et sur les réseaux sociaux afin de soutenir l'action menée pour réduire les violations des droits de l'homme et d'attirer l'attention sur ces dernières; la diffusion de 12 vidéos et de 12 reportages photo, et l'organisation de 7 réunions d'information pour marquer la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste au niveau sous-national (réalisation escomptée 2.1); b) les violences sexuelles liées aux conflits et la violence sexiste, par la publication de 3 articles sur ce sujet; en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres acteurs concernés, organisation et tenue de 4 débats avec des enfants; et organisation et tenue de 5 débats ou tables rondes sur la violence sexiste (réalisation escomptée 2.2); c) les questions relatives à la protection de l'enfance et aux violations graves commises contre des enfants, par l'appui à des activités de sensibilisation, notamment la campagne « Des enfants, pas des soldats », la Journée de l'enfant africain et la Journée mondiale de l'enfance (réalisation escomptée 2.3)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de communication de l'information concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Diminution du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2014/15 : 167; 2015/16 : 30; 2016/17 : 40)

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits au Soudan du Sud établis par des acteurs compétents, notamment des membres d'associations féminines nationales et d'organisations de la société civile (2014/15 : 10; 2015/16 : 3; 2016/17 : 4)

*Produits*

- Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, mécanisme de coordination permettant de détecter, prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment organisation et tenue de 3 séances de formation à l'intention de membres du mécanisme afin de favoriser le partage d'informations précises sur les affaires de violences sexuelles liées aux conflits, organisation de 10 réunions du groupe de travail du mécanisme, et élaboration et diffusion de 4 rapports sur les caractéristiques et les tendances relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que sur les mesures prises pour y faire face
- Organisation et tenue de 3 réunions avec des représentants des parties au conflit afin d'assurer le suivi et d'appuyer la mise en application du communiqué commun sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Élaboration de directives, en collaboration avec les acteurs concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de renforcer, à l'échelle nationale et à celle des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées aux conflits, et de défendre les droits des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation en cas d'actes de violence sexuelle liée aux conflits
- Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, organisation et tenue de 3 réunions du cadre de consultation mixte en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Rédaction d'un rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud
- Organisation et conduite de 12 manifestations de sensibilisation, en coordination avec les organisations de la société civile concernées, afin de promouvoir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits
- En collaboration avec les institutions nationales et les organisations de la société civile concernées, élaboration et mise en œuvre d'un plan de travail visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et à y faire face, en vue de son adoption par le Conseil des ministres
- Appui à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et des violences commises à l'encontre d'enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et tous les États du Soudan du Sud grâce à l'organisation de 22 ateliers locaux, la publication d'articles dans la presse écrite et la diffusion d'émissions sur Radio Miraya

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Amélioration des mesures de prévention et création d'un environnement protecteur par les principaux acteurs concernés en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, notamment l'association d'enfants à des forces et groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2014/15 : 669; 2015/16 : 500; 2016/17 : 500)

2.3.2 Mise en œuvre intégrale de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition de faire cesser les graves violations commises contre des enfants

## Produits

- Conduite d'activités de surveillance, d'enquête et de vérification concernant des violations graves commises contre des enfants par des forces et groupes armés, et établissement de rapports à ce sujet à l'intention du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Organisation de 25 séances de formation à l'intention d'acteurs, de partenaires et d'organisations de la société civile œuvrant à la protection de l'enfance aux niveaux national et local, en vue de renforcer les mécanismes de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information relatifs aux violations et atteintes graves commises contre des enfants; organisation de 50 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves commises contre des enfants à l'intention de l'Armée populaire de libération du Soudan, du M/APLS dans l'opposition, du Ministère de la défense et des anciens combattants, des autorités de l'État et des autorités locales et des organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à l'Armée populaire de libération du Soudan, au M/APLS dans l'opposition et à des groupes armés affiliés, y compris la recherche et la réunification des familles, et des activités de réintégration au niveau local
- Appui à la mise au point d'un plan d'action pour les organismes publics et d'autres parties prenantes en faveur de la réintégration des enfants soldats
- Prestation d'un appui à l'Armée populaire de libération du Soudan pour qu'elle mette en œuvre les ordres qui interdisent et érigent en infraction le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces derniers par les forces et les groupes armés, et qu'elle assure le suivi de ces ordres, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité

## Facteurs externes

Les parties au conflit s'engagent pleinement à mettre en œuvre l'Accord de paix; l'Armée populaire de libération du Soudan/Ministère de la défense et des anciens combattants et le M/APLS dans l'opposition s'engagent pleinement à libérer tous les enfants associés aux forces et aux groupes armés, y compris à mettre en œuvre un plan d'action, et à permettre à la Mission d'accéder sans entrave aux zones de cantonnement et aux casernes de l'Armée populaire de libération du Soudan et du M/APLS dans l'opposition au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement des enfants soldats.

Tableau 5

**Ressources humaines : composante 2 (Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaire des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Division des droits de l'homme</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	18	22	2	43	32	35	110	
Postes proposés 2016/17	–	1	18	22	2	43	32	29	104	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaire des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	6	1	10	11	7	28	
Postes proposés 2016/17	–	–	3	6	1	10	11	7	28	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de la problématique hommes-femmes</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	2	1	5	8	2	15	
Postes proposés 2016/17	–	–	2	2	1	5	8	2	15	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division de l'information et de la communication</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	2	3	7	25	4	36	
Postes proposés 2016/17	–	–	2	2	3	7	25	4	36	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	25	32	7	65	76	48	189	
Effectif proposé 2016/2017	–	1	25	32	7	65	76	42	183	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes*

70. Le tableau ci-dessous présente un résumé des modifications d'effectifs proposées au titre de la composante 2 (Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme).

Tableau 6  
**Changements proposés : composante 2 (Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)**

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Division des droits de l'homme	Suppression	(6)	6 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	
<b>Total</b>		<b>(6)</b>		

## Division des droits de l'homme

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes (suppression de 6 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

71. En raison de la fermeture de six bases d'appui de comté (Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Touralei), la Mission a proposé de supprimer 50 postes et emplois de temporaire, dont 6 postes de spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

## Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès du personnel humanitaire	<p>3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas où des travailleurs humanitaires ne peuvent pas se rendre dans les régions touchées en raison de l'insécurité (2014/15 : 739; 2015/16 : 420; 2016/17 : 420)</p> <p>3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires sur laquelle des inspections et des opérations de déminage ou de vérification ont été effectuées ou des escortes ont été assurées afin d'atténuer les risques liés aux mines et restes explosifs de guerre et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et aux organismes des Nations Unies (2014/15 : 2 350 km de routes déminées ou inspectées; 2015/16 : 1 705 km; 2016/17 : 2 500 km)</p>

### Produits

- Mise en œuvre, dans tous les États, de plans d'action visant à améliorer l'accès et à assurer la sûreté et la sécurité des intervenants humanitaires, notamment dans les sites de protection des civils de la Mission
- Inspection et déminage des itinéraires prioritaires, escorte des convois et contrôle de la sécurité des routes afin de favoriser la liberté de circulation et la sécurité des partenaires humanitaires et du personnel de secours, et inspection de tous les héliports dans un délai de 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission
- 21 840 jours-homme de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites × 35 hommes par jour × 6 patrouilles par semaine × 52 semaines)
- Tenue de réunions d'information mensuelles, selon qu'il conviendra, afin de contribuer à informer les organisations humanitaires nationales et internationales de l'évolution du conflit sur le plan local
- Lancement dans les médias d'une campagne d'information sur : a) les activités de lutte antimines, notamment l'inspection et le déminage des itinéraires, par la publication de 3 articles sur les sites Web et sur les médias sociaux et la production de 6 vidéos et 6 reportages photographiques destinés aux réseaux sociaux de la Mission ainsi qu'aux médias locaux et internationaux (réalisation escomptée 3.1); et b) les efforts faits pour prévenir les atteintes à la sécurité ou y faire face, notamment en formant et aidant les groupes de surveillance de proximité dans les sites de protection des civils, par la publication de 3 articles sur les sites Web et les médias sociaux et la diffusion de 4 émissions sur Radio Miraya (réalisation escomptée 3.2)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations de l'Organisation des Nations Unies

3.2.1 Diminution du nombre d'atteintes à la sécurité commises à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission par toutes les parties au conflit (2014/15 : 1 832; 2015/16 : 950; 2016/17 : 920)

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité et de violations de l'accord sur le statut des forces commises contre l'Organisation et son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2014/15 : 463; 2015/16 : 250; 2016/17 : 250)

3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel sensibilisés au danger que posent les mines et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières demandées par des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2014/15 : 1 505; 2015/16 : 1 700, 2016/17 : 1 800)

*Produits*

- Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et explosifs de guerre à l'intention de 1 800 membres du personnel de la Mission et d'organismes humanitaires afin qu'ils soient mieux informés des dangers et sachent comment agir dans une zone minée
- Diffusion d'informations sur la lutte contre les mines et de conseils aux partenaires et parties prenantes, y compris sous la forme de cartes et de mises à jour, au sujet du déroulement des opérations de déminage, des accidents causés par des mines ou des restes explosifs de guerre et des menaces que constituent ces engins
- 254 040 jours-homme de garde stationnaire visant à assurer la sécurité de toutes les bases de la Mission (24 militaires par jour pour 29 bases, dont 12 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 5 bases opérationnelles de compagnie et 2 bases d'appui de comté, pendant 365 jours)
- Défense de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès de l'Unité de protection diplomatique nationale, des agents des services de l'immigration et des responsables de la sécurité dans les aéroports, et échanges quotidiens avec eux à ce sujet et sur les violations de l'accord sur le statut des forces

*Facteurs externes*

Les personnes déplacées dans le pays continuent à respecter le caractère civil et impartial des sites de protection des civils; impact de la situation économique sur la sécurité dans les sites de protection et aux alentours; la police mixte intégrée participe au maintien de l'ordre près des sites de protection; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation et l'inviolabilité des sites de protection; et les autorités locales s'engagent à exécuter les projets à effet rapide qui facilitent l'accès du personnel humanitaire.

Tableau 7

**Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Division des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	6	–	<b>8</b>	25	5	<b>38</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	2	6	–	<b>8</b>	7	5	<b>20</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(18)</b>	–	<b>(18)</b>
<b>Section des secours, de la réintégration et de la protection</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	4	1	<b>7</b>	11	6	<b>24</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	2	4	1	<b>7</b>	11	5	<b>23</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Division de l'information et de la communication</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	1	<b>3</b>	9	2	<b>14</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	1	<b>3</b>	9	2	<b>14</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	5	11	2	<b>18</b>	45	13	<b>76</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	5	11	2	<b>18</b>	27	12	<b>57</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(18)</b>	<b>(1)</b>	<b>(19)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 18 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

72. Le tableau ci-dessous récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire).

Tableau 8

**Changements proposés pour la composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Division des affaires civiles	Transfert	(18)	18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Au Bureau des coordonnateurs au niveau des États (composante 1)
Section des secours, de la réintégration et de la protection	Suppression	(1)	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	
<b>Total</b>		<b>(19)</b>		

**Division des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 18 postes (transfert de 18 postes d'agent des services généraux)*

73. La Mission propose de transférer 18 postes d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Division des affaires civiles au Bureau des coordonnateurs au niveau des États (composante 1), ces 18 postes faisant partie des 44 mêmes postes mentionnés plus haut dans la partie consacrée au Bureau des coordonnateurs au niveau des États.

**Section des secours, de la réintégration et de la protection**

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

74. Compte tenu de la fermeture de six bases d'appui de comté (Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirrol West et Turalei), la Mission a recensé dans ces bases 50 postes et emplois de temporaire pouvant être supprimés, dont un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international (spécialiste du rapatriement, de la réintégration et de la consolidation de la paix).

**Composante 4 : appui à l'application de l'Accord de paix**
*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

4.1 Les institutions créées par l'Accord pour suivre et coordonner son application reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat

4.1.1 Réunions régulières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, avec la participation de toutes les parties, afin de superviser l'application de l'Accord de paix (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 12 réunions)

4.1.2 Mise en place des 12 équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, qui répondent rapidement aux plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu et inspectent régulièrement les sites de cantonnement

---

#### 4.1.2 Bon fonctionnement du Centre d'opérations conjoint, conformément à l'Accord de paix

---

##### *Produits*

- Participation, dans le cadre des bons offices de la Mission, à 14 réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour l'aider à superviser l'application de l'Accord de paix
- Organisation de 14 réunions avec les organisations partenaires internationales, les membres du corps diplomatique et les entités régionales pour assurer la cohérence et l'unité d'action dans l'appui de la communauté internationale à la Commission mixte de suivi et d'évaluation et à l'application de l'Accord de paix
- Fourniture de conseils selon que de besoin, dans le cadre de consultations avec le gouvernement provisoire d'union nationale : offre de bons offices aux parties pour les aider à régler des questions litigieuses, et appui à la formulation de politiques nationales reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, notamment avec la participation des femmes à tous les niveaux de gouvernance
- Organisation et tenue de 6 réunions avec les partis politiques et les organisations de la société civile nationale, y compris les associations de femmes, afin de promouvoir l'ouverture de l'espace politique à un plus large éventail d'acteurs politiques et représentants de la société civile en abordant notamment la participation aux processus et développements politiques et l'évolution de la dynamique politique, y compris le mandat de la MINUSS et le rôle qu'elle joue en soutenant les processus politiques et les processus de paix tels que l'Accord de paix; et organisation de réunions mensuelles avec les acteurs du Soudan du Sud, dont la société civile, les groupes confessionnels, les représentants des personnes handicapées, les organisations de jeunes, les associations féminines et les milieux universitaires, pour débattre des questions essentielles et promouvoir une participation totale et sans exclus aux processus politiques
- Appui à l'atténuation et à la gestion du conflit et aide à la collecte de données sur la prise en compte de l'égalité hommes-femmes, dans le cadre de 36 réunions et 12 missions conjointes avec les équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité dans la région du Haut-Nil visant à faciliter l'application de l'Accord
- Établissement d'une liste de vérification concernant la problématique hommes-femmes à l'intention des équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme afin de prendre cette question en compte dans les activités de surveillance et de vérification
- Appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment en facilitant le déploiement des équipes de contrôle et de vérification grâce à des échanges quotidiens avec le Comité technique conjoint de l'IGAD afin de coordonner les opérations, et organisation de 2 réunions mensuelles pour examiner les questions concernant l'appui au Mécanisme
- 87 600 jours-personne de patrouille assurés dans le cadre des équipes intégrées intervenant en appui des 12 équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme qui contribuent à la surveillance du cessez-le-feu et au suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (20 soldats × 12 équipes × 365 jours)
- Appui administratif et logistique et fourniture de logements aux équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme
- Publication de vidéos, photographies et autres documents sur l'appui de la Mission à l'application de l'Accord de paix, organisation de tables rondes diffusées sur Radio Miraya pour mieux faire connaître le rôle et les responsabilités des acteurs qui soutiennent l'application de l'Accord et diffusion d'un feuillet hebdomadaire pour encourager la paix et la réconciliation
- Appui à l'élaboration et l'application des dispositions transitoires convenues en matière de sécurité, notamment la création et la mise en service du Centre d'opérations conjoint

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Institutionnalisation de l'Accord de paix dans la Constitution provisoire et la Constitution permanente, et modification de la législation ou élaboration d'un projet de loi à l'appui du programme de réforme prévu dans l'Accord de paix	4.2.1 Accord sur les amendements constitutionnels proposés et les éléments de base d'un projet de Constitution permanente, obtenu dans le cadre de consultations publiques représentatives menées par la Commission nationale de révision constitutionnelle, et rédaction de trois textes de loi sur les réformes essentielles pour l'application de l'Accord de paix
--	---

*Produits*

- Offre de bons offices, de conseils et d'un appui pour la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de réunions hebdomadaires avec des représentants du gouvernement provisoire d'union nationale
- Organisation de trois ateliers avec les membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle afin de promouvoir l'adoption de normes et pratiques reconnues au niveau international pour l'élaboration d'une Constitution permanente
- Coordination de l'appui international au processus de révision de la Constitution afin d'assurer la cohérence et l'unité d'action dans l'aide fournie, grâce à la création d'un Forum consultatif des hauts responsables et d'un Groupe consultatif technique
- Offre de conseils, d'une assistance technique et d'un appui à la Commission nationale de révision constitutionnelle pour l'élaboration d'une Constitution permanente prévoyant notamment l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes
- Organisation de trois tables rondes avec des groupes cibles d'acteurs du Soudan du Sud afin de faire connaître les questions clés qui éclairent le processus de consultations publiques sur l'élaboration de la Constitution permanente et d'encourager la participation la plus large possible à ce processus
- Offre de conseils, d'une assistance technique et d'un appui au gouvernement provisoire d'union nationale pour la sélection, l'examen et la rédaction d'importants textes de loi dans les secteurs de réforme retenus dans l'Accord de paix

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.3 Tenue d'élections conformes aux normes internationales après la période de transition	4.3.1 La Commission électorale nationale est pleinement fonctionnelle et les préparatifs des élections ne sont pas en retard sur le calendrier fixé pour l'Accord de paix
---	---

*Produits*

- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, fourniture d'une assistance technique à la Commission électorale nationale, y compris des conseils et une aide pour l'élaboration des lois électorales pertinentes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.4 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité, l'organe de supervision de l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité veillant à ce que le gouvernement provisoire d'union nationale s'attaque à la réforme du secteur de la sécurité et aux questions de désarmement, démobilisation et réintégration	4.4.1 Établissement, par l'organe de supervision de l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité, d'une feuille de route détaillée pour la transformation du secteur de la sécurité qui jettera les bases du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme de la sécurité
---	--

*Produits*

- Offre de bons offices pour encourager et aider à parvenir à un accord politique sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité grâce à des échanges réguliers avec l'organe de supervision de l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité, la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les responsables du gouvernement provisoire
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques pour l'élaboration d'une stratégie globale de désarmement, démobilisation et réintégration et en matière de réforme du secteur de la sécurité qui est conforme aux normes internationales et tient compte de la problématique hommes-femmes, en participant à des réunions de haut niveau avec des représentants du gouvernement provisoire d'union nationale et d'autres parties concernées, selon que de besoin

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.5 La police mixte intégrée est opérationnelle et assure la sécurité à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, comme prévu dans l'Accord de paix

4.5.1 Approbation et mise en œuvre de tous les documents stratégiques et opérationnels importants pour la police mixte intégrée, concernant notamment le mandat, la stratégie générale et le concept des opérations

4.5.2 Un certain nombre de policiers ayant reçu une formation sont déployés et opèrent sous les ordres d'une structure de commandement fonctionnelle et reliée au système de justice pénale (2016/17 : 5 400)

*Produits*

- Élaboration d'un programme général de formation pour 5 400 membres d'unités de police mixtes intégrées, via des réunions mensuelles de coordination et la participation aux travaux de sous-comités ad hoc, et fourniture d'une assistance technique et d'un appui pour l'élaboration de documents stratégiques et opérationnels en rapport avec l'appareil de justice pénale, concernant notamment le concept des opérations, le mandat et la stratégie générale de la police mixte intégrée
- Fourniture au quotidien de conseils et d'orientations pour les opérations de la police mixte intégrée moyennant le renforcement intégré des capacités pour assurer l'alignement sur les cadres juridiques nationaux et les normes internationales à Djouba, Bentiu, Bor et Malakal

*Facteurs externes*

Les signataires continuent à collaborer avec les institutions pour respecter les délais de mise en œuvre des mécanismes prévus dans l'Accord de paix; l'environnement politique demeure suffisamment ouvert pour que les questions clés puissent être débattues dans des instances qui n'excluent personne; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la Mission et des équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité; les équipes de contrôle et de vérification disposent des moyens nécessaires pour mener les activités de surveillance; la police mixte intégrée dispose des ressources nécessaires pour déployer ses effectifs sur le terrain et bénéficie de l'appui politique des autorités locales et des institutions chargées de la sécurité

Tableau 9  
Ressources humaines : composante 4 (Appui à l'application de l'Accord de paix)

Catégorie										Total
<b>I. Personnel fourni par des gouvernements</b>										
Effectif approuvé 2015/16										–
Effectif proposé 2016/17										78
<b>Variation nette</b>										<b>78</b>
<b>II. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Centre d'opérations conjoint</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	5	1	<b>8</b>	–	4	<b>12</b>	
Postes proposés 2016/17	–	–	2	5	1	<b>8</b>	–	4	<b>12</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division des affaires politiques</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	4	4	1	<b>10</b>	2	–	<b>12</b>	
Postes proposés 2016/17	–	1	5	5	2	<b>13</b>	5	–	<b>18</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	–	<b>6</b>	
<b>Division des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	–	<b>2</b>	25	5	<b>32</b>	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	–	<b>2</b>	7	4	<b>13</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(18)</b>	<b>(1)</b>	<b>(19)</b>	
<b>Division de l'information et de la communication</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	1	<b>1</b>	4	1	<b>6</b>	
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	1	<b>1</b>	4	1	<b>6</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe consultatif sur les questions d'état de droit</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2016/17	–	1	9	2	1	<b>13</b>	1	2	<b>16</b>	
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	
<b>Total, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	7	10	3	<b>21</b>	31	10	<b>62</b>	
Postes proposés 2016/17	–	2	17	13	5	<b>37</b>	17	11	<b>65</b>	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile					
<b>Variation nette</b>	–	1	10	3	2	16	(14)	1	3	
<b>Total (I-II)</b>										
Effectif approuvé 2015/16									62	
Effectif proposé 2016/17									143	
<b>Variation nette</b>									81	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 16 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 14 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste*

75. Le tableau ci-dessous récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la composante 4 (Appui à l'application de l'Accord de paix).

Tableau 10

**Changements proposés pour la composante 4 (Appui à l'application de l'Accord de paix)**

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Centre d'opérations conjoint	Réaffectation	(1)	1 poste d'agent du Service mobile	Au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations
	Transfert	1	1 poste d'agent du Service mobile	Du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations
Division des affaires politiques	Création	5	1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national	
	Réaffectation	1	1 poste d'agent du Service mobile	Du Bureau du chef de la Police (composante 1)
Division des affaires civiles	Transfert	(18)	18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Au Bureau des coordonnateurs au niveau des États (composante 1)
	Réaffectation	(1)	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	Au Groupe consultatif sur les questions d'état de droit (composante 4)
Groupe consultatif sur les questions d'état de droit	Création	11	1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile	
	Transfert	3	1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Du Bureau du chef de la Police (composante 1)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transfert	1	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	Du Groupe des affaires juridiques (direction exécutive et administration)
	Réaffectation	1	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	De la Division des affaires civiles (composante 4)
<b>Total</b>		<b>3</b>		

### **Centre d'opérations conjoint**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)*

76. Le Centre d'opérations conjoint assure la centralisation des fonctions de suivi de l'information, d'établissement de rapports et d'appréciation de la situation pour la Mission, ainsi que la liaison avec le Centre de situation et les autres opérations. Il apporte une aide à la Mission en cas de crise ou de situation d'urgence en informant immédiatement ses responsables des incidents survenus dans la zone d'opérations de la Mission et en coordonnant les mesures prises par la direction pour y faire face. Afin d'améliorer l'efficacité du Centre, il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations. Le Centre ne dispose actuellement pas des ressources spécialisées nécessaires pour s'occuper des questions liées aux ressources humaines, à la formation et à la logistique et s'acquitter de ses responsabilités dans ces domaines. L'assistant administratif sera spécifiquement chargé d'apporter aux responsables du Centre l'appui administratif et logistique dont ils ont besoin pour bien s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités. Il est également proposé de réaffecter un poste d'informaticien (agent du Service mobile) au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations, compte tenu des besoins opérationnels de la Mission.

### **Division des affaires politiques**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 1 poste P-4 et 1 poste P-3 et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

77. Conformément aux dispositions de la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et plus précisément celles de l'alinéa d) du paragraphe 8, la MINUSS a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix. Outre les responsabilités qui incombent à la Mission en vertu de mandats précédents, il est envisagé de confier à la Division des affaires politiques une partie des tâches prescrites par la résolution [2252 \(2015\)](#). En particulier, la Division sera chargée de fournir un appui au Comité national de modification de la Constitution, au gouvernement provisoire d'union nationale et à la Commission nationale de révision

constitutionnelle afin d'aider à l'élaboration de la Constitution si les Parties à l'Accord en font la demande, notamment en fournissant une assistance technique pour la rédaction du texte en étroite coordination et collaboration avec le Groupe consultatif sur les questions d'état de droit qu'il est proposé de créer et les autres composantes de la Mission, et d'appuyer l'organisation de consultations publiques durant le processus d'élaboration de la Constitution. En conséquence, la Division des affaires politiques fournira un appui, des conseils et des orientations à la Mission pour l'aider à accompagner la mise en œuvre de l'Accord de paix et des dispositions transitoires, en ce qui concerne notamment l'examen et la réforme du processus d'élaboration de la Constitution et des processus politiques connexes.

78. Pour mieux permettre à la Mission de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions politiques (1 poste P-4 et 1 poste P-3) qui apporteront les compétences techniques nécessaires pour garantir la prise en compte des questions appropriées de révision et de réforme de la Constitution dans le processus général de transition politique, dans les dispositions transitoires essentielles concernant la révision et la réforme de la Constitution et dans le processus d'élaboration d'une Constitution permanente envisagé.

79. Il est également proposé de créer trois postes de spécialiste des questions politiques à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. Les titulaires de ces postes seront notamment chargés de faciliter et soutenir les efforts faits par la Division des affaires politiques pour entretenir des contacts réguliers et approfondis avec le Comité national de modification de la Constitution, la Commission nationale de révision constitutionnelle, l'Assemblée législative nationale de transition, le gouvernement provisoire d'union nationale, les partis politiques et diverses organisations de la société civile, tout en apportant leur concours pour les tâches et responsabilités techniques connexes.

80. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (soutien logistique) du Bureau du chef de la Police en tant que poste d'assistant administratif afin de fournir l'appui supplémentaire dont a besoin la Division des affaires politiques pour renforcer ses capacités compte tenu de la révision du mandat conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité.

### **Division des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 18 postes (transfert de 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

81. Il est proposé de transférer 18 postes d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Division des affaires civiles dans le cadre du transfert de 44 mêmes postes au Bureau des coordonnateurs au niveau des États (composante 1). En outre, la priorité de la Mission étant d'accroître sa capacité de s'acquitter du nouveau mandat énoncé dans la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, en tant que poste de spécialiste des questions d'état de droit. Le titulaire de ce poste sera chargé de fournir aux conseillers principaux un appui analytique et rédactionnel

essentiel pour leur permettre d'offrir un appui en temps opportun à la Représentante spéciale du Secrétaire général et aux parties prenantes de l'Accord de paix.

### **Groupe consultatif sur les questions d'état de droit**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 13 postes (création de 1 poste D-1, 4 postes P-5, 3 postes P-4, 2 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile, et transfert de 1 poste P-5 et 1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

82. Conformément à la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix. Pour accroître la capacité de la Mission de s'acquitter de son nouveau mandat, il est proposé de créer un Groupe consultatif sur les questions d'état de droit qui jouera un rôle consultatif auprès de la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour l'aider à s'acquitter de sa tâche et fournira des conseils techniques à l'organe de supervision de l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité s'il en fait la demande, tout en fournissant un soutien technique pour l'élaboration des stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration. Le Groupe aidera la Représentante du Secrétaire général à exercer ses bons offices au sein de la Commission et assurera la coordination avec les autres parties concernées par la réforme du secteur de la sécurité et les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, selon qu'il conviendra. Il prêtera également son concours pour la mise en place et les premières opérations de la police mixte intégrée en lui fournissant des conseils et des orientations techniques, en coordination avec les activités de la Police des Nations Unies liées à la police mixte intégrée. Le Groupe renforcera les liens entre la police mixte intégrée et l'appareil judiciaire et pénitentiaire, et assurera l'adoption d'une démarche harmonisée et coordonnée entre la Mission et les autres acteurs face à ces questions. Il supervisera également le fonctionnement des centres de détention ouverts par la Mission dans les sites de protection concernés et coordonnera la remise des suspects aux autorités nationales selon que de besoin. En étroite coordination avec la Division des affaires politiques, le Groupe fournira une assistance technique et des conseils sur le processus d'élaboration de la Constitution et prônera, en apportant un appui technique à cette fin, l'institutionnalisation du programme de réforme prévu dans l'Accord de Paix, moyennant l'adoption de mesures législatives dans un certain nombre de domaines tels que notamment le secteur de la sécurité, l'utilisation des terres et la gestion des finances publiques. Le Groupe veillera également à assurer la complémentarité des efforts. La création d'un Groupe consultatif sur les questions d'état de droit vise également à garantir que la Mission suit une démarche intégrée et cohérente pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix à ce stade crucial, surtout en ce qui concerne le soutien apporté à la police mixte intégrée ainsi qu'aux institutions et aux acteurs nationaux et régionaux.

83. Le Groupe consultatif sur les questions d'état de droit sera composé de cinq sous-groupes, à savoir : a) Chef du Groupe et secrétariat; b) Équipe chargée des affaires pénitentiaires; c) Équipe chargée de la réforme du droit; d) Équipe chargée

de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration; et e) Équipe consultative en matière de justice. Le Groupe relèvera du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques pour assurer une coopération étroite avec la Division des droits de l'homme et le Bureau du chef de la Police et la cohérence avec les structures hiérarchiques. On trouvera dans le tableau ci-dessous les changements proposés pour le Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, ventilés par unité administrative.

Tableau 11  
**Changements proposés pour le Groupe consultatif sur les questions d'état de droit**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe consultatif sur les questions d'état de droit – Chef du Groupe et secrétariat	Création	2	1 poste D-1 and 1 poste d'agent du Service mobile	
	Réaffectation	1	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	De la Division des affaires civiles (composante 4)
Équipe chargée des affaires pénitentiaires	Création	1	1 P-5	
	Transfert	1	1 P-4	Du Bureau du chef de la Police
Équipe chargée de la réforme du droit	Création	1	1 P-5	
	Transfert	1	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	Du Groupe des affaires juridiques (direction exécutive et administration)
	Transfert	1	1 poste d'agence des services généraux recruté sur le plan national	Du Bureau du chef de la Police
Équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration	Création	3	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3	
	Création	4	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3	
Équipe consultative en matière de justice	Création	4	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3	
	Transfert	1	1 P-5	Du Bureau du chef de la Police
<b>Total</b>		<b>16</b>		

**Groupe consultatif sur les questions d'état de droit – Chef du Groupe et secrétariat**

84. Il est proposé de créer un sous-groupe « Chef du Groupe et secrétariat » dirigé par un conseiller principal sur les questions d'état de droit et chef du Groupe consultatif sur les questions d'état de droit (D-1) chargé de diriger et conseiller le Groupe. Le titulaire du poste aura les compétences stratégiques voulues concernant

l'état de droit et les questions connexes pour fournir les services consultatifs qu'il convient à la Représentante spéciale du Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices et aux institutions concernées par l'Accord de paix, et les capacités de direction nécessaires pour fournir des orientations stratégiques aux équipes du Groupe et superviser leur travail, ainsi que pour définir une vision stratégique et encadrer la collaboration avec les autres composantes de la Mission et les partenaires extérieurs, l'objectif étant de fournir un appui coordonné à la mise en œuvre de l'Accord de paix.

85. Afin d'aider le Chef du Groupe et le secrétariat, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) dont le titulaire fournira un appui essentiel au conseiller principal sur les questions d'état de droit et aux autres équipes du Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, ce qui permettra au Groupe d'offrir un appui opportun à la Représentante spéciale du Secrétaire général et au gouvernement provisoire d'union nationale. L'assistant administratif assurera également la coordination avec les autres unités administratives de la Mission.

86. La priorité de la Mission étant d'accroître sa capacité de s'acquitter du nouveau mandat énoncé dans la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, il est également proposé de réaffecter un poste de spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) de la Division des affaires civiles, en tant que poste de spécialiste des questions d'état de droit. Le titulaire du poste fournira aux conseillers principaux un appui analytique et rédactionnel essentiel pour leur permettre d'offrir un appui opportun à la Représentante spéciale du Secrétaire général et aux parties prenantes de l'Accord de paix.

#### **Équipe chargée des affaires pénitentiaires**

87. Il est proposé de créer au sein du Groupe consultatif sur les questions d'état de droit une équipe chargée des affaires pénitentiaires qui aura pour tâche principale d'assurer la gestion et le fonctionnement des centres de détention ouverts dans les sites de protection des civils. L'Équipe veillera également au traitement adéquat des suspects en cas d'infractions commises par les déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission. Elle procédera à des évaluations hebdomadaires des risques de remise des suspects et organisera des réunions de liaison mensuelles avec la police, l'administration pénitentiaire nationale, la magistrature et le ministère public afin de surveiller et de promouvoir le respect des droits et garanties des suspects remis par la Mission, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

88. Il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) chargé des centres de détention, afin d'assurer la gestion et l'encadrement de cette équipe. Le titulaire du poste supervisera notamment les services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention ouverts dans les sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu. Il sera secondé par un spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) et 78 agents fournis par des gouvernements affectés à la gestion directe des centres de détention en application de la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

89. Le titulaire du poste de spécialiste des questions pénitentiaires (P-4), qu'il est proposé de transférer du Bureau du chef de la Police (composante 1), aidera le spécialiste hors classe des questions pénitentiaires à assurer la gestion des centres de détention à Djouba, Bentiu et Malakal et veillera au traitement adéquat des suspects par les spécialistes des questions pénitentiaires de la Mission et les autorités nationales pendant et après la remise des détenus.

**Équipe chargée de la réforme du droit**

90. Il est proposé de créer une Équipe chargée de la réforme du droit pour fournir une assistance technique et des conseils sur le processus d'élaboration de la Constitution, ainsi que pour soutenir et promouvoir le programme de réforme par l'adoption de mesures législatives, comme prévu dans l'Accord de paix. Étant donné les tâches qu'il est proposé de lui confier, l'Équipe a besoin de compétences spécialisées en matière de réforme de la justice pour que le Conseiller principal sur les questions d'état de droit puisse, en étroite coopération avec la Division des affaires politiques, apporter un appui technique de qualité au gouvernement provisoire d'union nationale et à la Commission nationale de révision constitutionnelle, qu'il s'agisse des travaux d'analyse stratégique et technique, de la rédaction du texte ou d'orientations générales.

91. Il est proposé de créer un poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) pour assurer la gestion et l'encadrement de l'équipe chargée de la réforme du droit. Le titulaire du poste assurera également la coordination stratégique nécessaire pour organiser des réunions de planification communes et des réunions périodiques avec les autres composantes de la Mission et les partenaires extérieurs afin de veiller à l'harmonisation de l'appui fourni à la Commission nationale de révision constitutionnelle et aux autres institutions concernées par l'Accord de paix, notamment l'appareil judiciaire.

92. Afin d'appuyer cette équipe, il est également proposé de transférer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) du Groupe des affaires juridiques et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan international) du Bureau du chef de la Police. Le spécialiste des affaires judiciaires exécutera des tâches essentielles, notamment la collecte d'informations; la fourniture d'un appui analytique et rédactionnel au spécialiste principal des affaires judiciaires pour aider la Commission nationale de révision constitutionnelle et assurer la coordination avec les autres parties prenantes; et la constitution des dossiers internes nécessaires. L'assistant administratif fournira un appui administratif quotidien, en coordination avec la Division de l'appui à la Mission, appuiera la gestion des informations internes pour assurer un archivage adéquat et approprié de celles-ci, facilitera la diffusion rapide des informations dans la zone de la Mission et aidera à assurer la coordination avec les acteurs nationaux pour que les réunions soient tenues à temps.

**Équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration**

93. Il est proposé de créer une Équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour veiller à ce que ces questions soient prises en charge par le gouvernement provisoire d'union nationale, par le biais de l'organe de supervision de l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité, en utilisant la feuille de route pour la transformation du secteur de la sécurité pour élaborer des stratégies nationales de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, il est proposé de créer trois postes comme suit : un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-5) et deux postes de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4 et 1 P-3).

94. Le spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration assurera la direction technique et l'encadrement du personnel de la Mission spécialisé dans ces domaines, ainsi que la coordination stratégique et technique avec les autres parties prenantes. Le spécialiste à la classe P-4 fournira un appui technique et analytique au spécialiste hors classe et exercera des fonctions de coordination technique. Le spécialiste à la classe P-3 appuiera le spécialiste hors classe et le spécialiste P-4 en recueillant et analysant des informations provenant des diverses parties prenantes et en établissant des rapports, des notes d'information et des évaluations.

#### **Équipe consultative en matière de justice**

95. Il est proposé de créer une Équipe consultative en matière de justice afin d'assurer la coordination institutionnelle de la police mixte intégrée et de renforcer les liens entre celle-ci et l'appareil judiciaire et pénitentiaire. L'Équipe sera chargée d'élaborer des documents stratégiques et opérationnels, de mettre sur pied des programmes d'études et de fournir un appui en matière de formation. Elle fournira également un appui consultatif et assurera le contrôle des opérations de la police mixte intégrée, suivant une approche globale centrée sur l'état de droit, en étroite coopération avec les composantes de la Mission concernées. À cet égard, il est proposé de transférer un poste de conseiller principal pour les questions pénitentiaires (politiques et liaison) (P-5) du Bureau du chef de la Police (composante 1). En outre, il est proposé de créer quatre postes comme suit : un poste de spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), un poste d'enquêteur (spécialiste du droit pénal international) et un poste de spécialiste des affaires judiciaires (spécialiste du droit pénal international), tous deux à la classe P-4, et un poste de spécialiste de la coordination des questions d'état de droit (P-3).

96. Le conseiller principal pour les questions pénitentiaires (politiques et liaison), qui sera muté du Bureau du chef de la police, et le spécialiste hors classe de l'état de droit (poste qu'il est également proposé de créer) seront chargés d'assurer la coordination institutionnelle à l'appui de la police mixte intégrée et de fournir un appui et des conseils stratégiques sur les questions judiciaires et pénitentiaires au gouvernement provisoire d'union nationale et aux autres acteurs nationaux afin de renforcer l'état de droit au Soudan du Sud. Les titulaires de ces postes seront également chargés d'établir et de maintenir un lien approprié entre la police mixte intégrée et le système pénitentiaire national, tout en apportant à la police mixte intégrée des conseils et une assistance technique conformes au droit et aux normes en vigueur au plan international. En outre, ils veilleront à ce que les questions de justice pénale soient traitées en appliquant l'approche globale de la Mission.

97. L'enquêteur et le spécialiste des affaires judiciaires, tous deux spécialistes du droit pénal international, fourniront des conseils sur la manière dont la Mission peut contribuer à l'instauration d'un système formel de mise en cause de la responsabilité pénale. Ils fourniront également une assistance technique sur la reprise éventuelle des enquêtes de police et autres fonctions de poursuite, ce qui nécessitera l'élaboration de stratégies d'enquête et de poursuite par les institutions de transition, du fait qu'elles concernent des violations du droit international humanitaire, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres atrocités criminelles ainsi que des crimes qui alimentent des conflits violents dans le cadre général du concept de justice transitionnelle. L'enquêteur aidera à renforcer les capacités de la police mixte intégrée en planifiant et en conseillant sur les possibilités de soutien et de formation concernant les éléments de base des enquêtes sur les infractions graves,

notamment l'établissement et la gestion des plans d'enquête, l'organisation d'entretien délicats et complexes tels que l'interrogation de témoins particulièrement vulnérables, la protection des témoins et la gestion des éléments de preuve, pour amener les auteurs d'infractions graves à en répondre pénalement et favoriser ainsi l'application de l'Accord de paix. Le spécialiste des affaires judiciaires contribuera à l'analyse approfondie du cadre juridique et institutionnel des poursuites pénales engagées contre les auteurs d'infractions graves au Soudan du Sud, afin de fournir des conseils sur la réforme législative nécessaire pour amener les auteurs d'infractions graves à en répondre pénalement et favoriser ainsi l'application de l'Accord de paix.

98. Le spécialiste de la coordination des questions d'état de droit sera l'interlocuteur des autres composantes de la Mission pour tout ce qui concerne l'appui à la police mixte intégrée. Il aidera le conseiller principal pour les questions pénitentiaires (politiques et liaison) et le spécialiste hors classe de l'état de droit à établir et maintenir un lien clair entre la police mixte intégrée et les autorités judiciaires nationales et locales.

## Composante 5 : appui

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

5.1 Croissance de l'efficacité et de l'efficacité de l'appui apporté à la Mission sur les plans logistique, administratif et de la sécurité

5.1.1 Maintien d'un taux de disponibilité des véhicules d'au moins 80 % pour les véhicules légers de transport de passagers et 65 % pour les véhicules lourds

(2014/15 : 82 % pour les véhicules légers et 90 % pour les véhicules lourds; 2015/16 : 80 % pour les véhicules légers et 65 % pour les véhicules lourds; 2016/17 : 85 % pour les véhicules légers et 75 % pour les véhicules lourds)

### Produits

#### Amélioration des services

- Poursuite de l'optimisation des moyens aériens et renforcement de l'appui fourni pour la mise en œuvre de l'Accord de paix et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité par un réaménagement de la flotte aérienne, destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de service à long terme sur les gros porteurs, afin de tirer parti des appareils actuellement loués et d'exploiter de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des membres des contingents
- Poursuite de la mise au point du concept des opérations pour la chaîne d'approvisionnement de la Mission afin d'assurer des services efficaces et rentables dans toute la zone de la Mission, grâce au suivi des indicateurs clés permettant de mesurer et améliorer les résultats et d'atteindre les cibles visées
- Amélioration de l'accès aux services centralisés grâce à l'exécution du projet d'élargissement de la bande passante, qui permettra d'utiliser des systèmes combinant fibres optiques et satellites pour faciliter le recours aux applications Internet telles qu'Umoja et l'alignement de la configuration de satellites dans la zone de la Mission sur la largeur de bande par satellite utilisée dans toutes les missions

- Amélioration de la gestion des projets d'infrastructure et de construction de locaux en recourant davantage à l'équipe de gestion de projet de la Mission et en utilisant des mécanismes plus clairs pour l'élaboration et le suivi des projets
- Mise en œuvre d'un programme d'entretien routier sur les axes Bor-Djouba, Djouba-Rumbek, Rumbek-Wau et Wau-Bentiu afin d'accroître le transport routier de marchandises pendant la saison sèche, ce qui devrait réduire le coût de livraison du matériel dans ces sites grâce à la baisse prévue de l'utilisation des moyens aériens

### **Contingents, police et personnel civil**

- Déploiement, relève, hébergement et rapatriement d'un effectif maximal de 13 000 militaires (dont 396 officiers d'état-major, 222 observateurs militaires et 12 382 soldats), 763 policiers des Nations Unies, 1 160 membres d'unités de police constituées et 78 spécialistes des questions pénitentiaires
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers dans 19 lieux et 98 sites de déploiement du personnel en tenue
- Stockage et distribution de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif maximal de 15 050 militaires, membres d'unités de police constituées et civils
- Administration d'un effectif maximal de 2 961 civils, dont 961 agents recrutés sur le plan international, 1 480 agents recrutés sur le plan national et 442 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires

### **Installations et infrastructures**

Exploitation, entretien et remise en état des installations accueillant des militaires et des unités de police constituées dans les quartiers généraux des 10 États, 3 bases d'appui de comté et 5 bases opérationnelles de compagnie, ainsi que de 620 bâtiments en dur à la Maison des Nations Unies, et remise en état et entretien de 1 950 logements et bureaux préfabriqués répartis dans la zone de la Mission

Transformation d'un centre médical de niveau II à Djouba en hôpital de niveau III équipé de logements en dur pour le personnel hospitalier et construction d'un centre médical de niveau II à Bentiu

Exploitation et entretien de 68 stations d'épuration de l'eau, 90 stations de traitement des eaux usées et 195 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 15 sites, et stockage et distribution de 26,1 millions de litres de carburant et lubrifiant

Entretien, rénovation et remise en état de 3 000 kilomètres de routes, de 10 terrains d'aviation dans les quartiers généraux de 10 États, de 5 terrains d'aviation à Bentiu, Malakal, Yambio, Torit et Rumbek et de 14 aires de poser d'hélicoptère dans 14 sites

Construction d'une piste équipée pour les avions à décollage court et d'un port de mouillage de barges à Malakal, ainsi que d'entrepôts et ateliers de réparation de matériel de transport dans 4 quartiers généraux

Entretien du mur d'enceinte et des installations de sécurité interne dans 10 sites de la Mission

### **Transports terrestres**

Exploitation et entretien de 2 088 véhicules et engins spéciaux appartenant à l'ONU (dont 29 véhicules blindés), conformément au nouveau mandat de la Mission, dans 10 ateliers situés dans la capitale de chaque État

Distribution de 6,3 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux transports terrestres

Exploitation d'un service de navette assurant 7 jours sur 7 le transport d'un effectif moyen de 1 386 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la Mission

Opérations élargies de convois de transport lourd dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba)

### **Transports aériens**

Exploitation et entretien de 9 avions et de 23 hélicoptères, dont 9 aéronefs de type militaire, et distribution de 25,6 millions de litres de carburant destiné aux avions et hélicoptères

Total de 26 797 heures de vol, dont 7 763 heures pour les avions et 19 034 heures pour les hélicoptères

Prestation de services de lutte contre les incendies dans les aérodromes utilisés par la Mission dans les capitales des États

### **Transports maritimes ou fluviaux**

Exploitation et maintenance d'une unité fluviale composée de 12 bateaux appartenant aux contingents, et distribution de 0,7 million de litres de carburant et lubrifiant

### **Communications**

Prise en charge technique et maintenance d'un réseau par satellite composé de 2 stations terriennes principales assurant des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

Prise en charge technique et maintenance de 42 microterminaux VSAT, 48 centraux téléphoniques et 80 liaisons hertziennes

Prise en charge technique et maintenance de 943 émetteurs-récepteurs portatifs à haute fréquence (HF), 1 452 émetteurs-récepteurs portatifs à ultra-haute fréquence (UHF) et très haute fréquence (VHF) et 4 370 radios portatives VHF et UHF

Prise en charge technique et maintenance de 26 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique

### **Informatique**

Prise en charge technique et maintenance de 26 servers, 711 ordinateurs de bureau, 4 256 ordinateurs portables, 1 012 imprimantes, 200 expéditeurs numériques et 41 réseaux locaux et réseaux longue portée pour 5 354 comptes utilisateurs

Fourniture d'un appui cartographique et d'études basées sur un système de positionnement universel, dans les limites du mandat de la Mission, outre la fourniture de 7 000 cartes à divers clients, et tenue d'un site intranet consacré au système d'information géographique

### **Santé**

Exploitation et maintenance de 11 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU et de 25 dispensaires de niveau I, 4 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents, ainsi que des dispositifs d'évacuation par voie terrestre et aérienne utilisés dans toute la zone d'opérations pour l'ensemble du personnel des Nations Unies ainsi que pour la population civile locale en cas d'urgence

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voie terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, notamment vers 3 hôpitaux de niveau III en Ouganda, 2 hôpitaux de niveau IV au Kenya et 3 hôpitaux de niveau IV en Égypte, afin de fournir des services médicaux en cas d'événement faisant de nombreuses victimes

Exploitation et maintenance de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida

Affectation, dans les États et les bases d'appui de comté, de conseillers du personnel chargés d'apporter un soutien psychologique et post-traumatique dans les 48 heures suivant la notification d'un incident grave

## Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, y compris des services de protection rapprochée des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de marque, et gestion du centre de contrôle du système intégré de sécurité qui est équipé de systèmes automatisés de contrôle des entrées, de détection des intrusions, de détection des mouvements sur fichier vidéo et d'identification sur photo d'identité, y compris des systèmes de vidéosurveillance

Initiation aux questions de sécurité et exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Contrôle des accès et services de sécurité dans les sites de protection des civils de la Mission et évaluation des risques et des menaces pour la sécurité comprenant notamment des enquêtes sur la sécurité des installations en vue d'apporter les améliorations matérielles nécessaires dans les sites de protection des civils

Évaluation de l'état des routes afin d'ouvrir de nouvelles routes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et le respect des droits de l'homme

Tableau 12  
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>SM</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>		<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>					
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	10	22	<b>38</b>	19	7	<b>64</b>
Postes proposés 2015/16	–	1	6	9	24	<b>40</b>	19	8	<b>67</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	–	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	16	7	41	<b>65</b>	188	25	<b>278</b>
Postes proposés 2015/16	–	1	16	7	41	<b>65</b>	176	20	<b>261</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(12)</b>	<b>(5)</b>	<b>(17)</b>
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	15	30	88	<b>134</b>	300	96	<b>530</b>
Postes proposés 2015/16	–	1	15	30	92	<b>138</b>	303	97	<b>538</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Opérations logistiques</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	18	26	90	<b>135</b>	481	150	<b>766</b>
Postes proposés 2015/16	–	1	18	26	90	<b>135</b>	464	149	<b>748</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(17)</b>	<b>(1)</b>	<b>(18)</b>
<b>Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	4	5	58	<b>67</b>	109	24	<b>200</b>

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>SM</i>					
Postes proposés 2015/16	–	–	4	5	58	<b>67</b>	93	24	<b>184</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(16)</b>	–	<b>(16)</b>
<b>Section de la sûreté et de la sécurité</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	34	150	<b>186</b>	118	–	<b>304</b>
Postes proposés 2015/16	–	–	2	34	150	<b>186</b>	118	–	<b>304</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	5	27	<b>32</b>	–	–	<b>32</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	5	27	<b>32</b>	–	–	<b>32</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, Section de la sûreté et de la sécurité</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	39	177	<b>218</b>	118	–	<b>336</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	39	177	<b>218</b>	118	–	<b>336</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, Appui</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	4	60	112	449	<b>625</b>	1 215	302	<b>2 142</b>
Postes proposés 2015/16	–	4	61	111	455	<b>631</b>	1 173	298	<b>2 102</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>(42)</b>	<b>(4)</b>	<b>(40)</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	5	27	<b>32</b>	–	–	<b>32</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	5	27	<b>32</b>	–	–	<b>32</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, Appui</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	4	60	117	476	<b>657</b>	1 215	302	<b>2 174</b>
Effectif proposé 2016/17	–	4	61	116	482	<b>663</b>	1 173	298	<b>2 134</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>(42)</b>	<b>(4)</b>	<b>(40)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 42 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes*

99. Le tableau ci-dessous présente un résumé des modifications d'effectifs proposées au titre de la composante 5 (Appui).

Tableau 13  
**Modifications du tableau d'effectifs : composante 5 (Appui)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>				
Centre d'appui à la Mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents	Reclassement	1	1 P-4	
	Reclassement	(1)	1 P-3	
	Création	2	2 postes d'agent du Service mobile	
	Réaffectation	1	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	Origine: Section du génie
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission</b>				
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	Suppression	(1)	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations	Suppression	(16)	11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 5 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	
	Transferts	(1)	1 poste d'agent du Service mobile	Destination : Centre d'opérations conjoint
	Réaffectation	1	1 poste d'agent du Service mobile	Origine : Centre d'opérations conjoint
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>				
Section des transports aériens	Création	8	4 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'agents des services généraux recruté sur le plan nationale, 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	
<b>Opérations logistiques</b>				
Section des services généraux	Suppression	(8)	8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
Section du génie	Suppression	(6)	6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Réaffectation	(1)	1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	Destination : Centre d'appui à la Mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents
Section des transports	Création	5	5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Suppression	(8)	8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications</b>	Suppression	(16)	16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
<b>Section de la sûreté et de la sécurité</b>	Réaffectation	1	1 poste d'agent du Service mobile	
	Réaffectation	(1)	1 poste d'agent du Service mobile	
<b>Total</b>		<b>(40)</b>		

### **Bureau du Directeur de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 2 postes du Service mobile, reclassement de 1 poste P-3 à P-4)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

### **Centre d'appui à la Mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents**

100. Le Centre d'appui à la Mission se charge principalement de la coordination de toutes les activités de soutien logistique dans le cadre de la Mission. Le dépassement de 1 100 membres du personnel en tenue autorisé en application de la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité devrait permettre d'augmenter l'ampleur et les responsabilités du Bureau. En raison de l'accroissement de la charge de travail et de la coordination nécessaire au vu de l'augmentation du nombre d'agents en tenue, il est proposé de reclasser un poste de logisticien de la classe P-3 à P-4 dans le Groupe des opérations du Centre d'appui à la Mission. Le niveau d'expérience demandé est celui d'un logisticien P-4 pour diriger le Groupe en gérant les difficultés logistiques au quotidien ainsi que le besoin permanent d'interventions d'urgence et de planification de ces dernières.

101. Il est également proposé de créer un poste de chef du Groupe de la planification du Centre d'appui à la Mission de la classe FS-7. Le Groupe de la planification du Centre d'appui à la Mission coordonne toutes les activités de planification logistique de la Mission en ce qui concerne le déploiement de contingents militaires et de policiers, l'élaboration de plans de soutien logistique et la coordination avec toutes les parties prenantes, y compris le personnel civil et en tenue et le Gouvernement sud-soudanais, selon les besoins. La planification du soutien logistique sur les sites de protection des civils et dans le cadre de l'expansion des camps, qui comprend l'acquisition de terrains et de locaux, joue un rôle unique et augmente considérablement les besoins de planification déjà existants. Un chef de la classe FS-7 aura le niveau de compétence nécessaire pour gérer les opérations du Groupe de la planification du Centre d'appui à la Mission tout en tenant compte de l'instabilité politique et de la précarité des conditions de sécurité. Le titulaire de ce poste qu'il est proposé de créer devra également trouver un juste équilibre entre les principes de flexibilité et de réactivité et une gestion des risques efficace.

102. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents est chargé de procéder à des inspections du matériel appartenant aux contingents à des fins de remboursement. En

raison de l'augmentation du personnel en tenue, il est également proposé de créer au Service mobile un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents pour augmenter les capacités du Groupe. Le titulaire de ce poste fournira aussi un appui aux inspections du matériel majeur et du soutien logistique autonome et rédigera des rapports à ce sujet. Il est en outre proposé de réaffecter un responsable de projet de la Section du génie à un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Cette réaffectation est proposée afin de renforcer les capacités du Groupe du matériel appartenant aux contingents pour mener des inspections.

#### **Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 12 postes (suppression de 12 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes (diminution de 5 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

#### **Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies**

103. Dans le cadre de l'action menée par la Mission pour supprimer les postes vacants depuis deux ans ou plus, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les fonctions attachées à ces postes seront exécutées par le personnel actuel du Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies.

#### **Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations**

104. Il est proposé de supprimer un total de 16 postes et emplois de temporaire au Bureau du responsable du pôle administratif – Opérations. La fermeture de six bases d'appui de comté à Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Turalei a conduit la Mission à recenser 50 postes et emplois de temporaire attachés à ces bases devant être supprimés. Parmi ces 50 postes et emplois de temporaire, cinq sont des postes de fonctionnaire d'administration (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et neuf sont des postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est en outre proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire d'administration (agent des services généraux) dans le cadre des efforts que la Mission mène pour supprimer les postes vacants depuis au moins deux ans. Les fonctions associées à ces postes seront absorbées par le personnel en place du Bureau.

105. Il est proposé de réaffecter un spécialiste des systèmes informatiques (agent du Service mobile) du Centre d'opérations conjoint au bureau national de Malakal en tant que fonctionnaire d'administration. Conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité, l'augmentation du nombre d'agents en tenue et l'appui supplémentaire en faveur du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation impliqueront un renforcement de l'appui fourni par la Mission. Dans ce contexte, le fonctionnaire d'administration sera en mesure de fournir un appui essentiel à l'exécution du mandat, à la stratégie globale d'appui

aux missions et à d'autres processus opérationnels. Le fonctionnaire d'administration sera chargé de planifier, d'organiser, de coordonner, d'exécuter et de superviser les activités de l'ensemble des opérations d'appui à la Mission concernant le pays. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) au Centre d'opérations conjoint en raison de besoins opérationnels.

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (création de 4 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 3 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

### **Section des transports aériens**

106. La Section des transports aériens est chargée de fournir des services de transport aérien tout en garantissant le strict respect de la réglementation du pays d'accueil en matière d'aviation, des normes et pratiques recommandées figurant dans les annexes de la Convention relative à l'aviation civile internationale, des réglementations des pays fournisseurs de contingents et des Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires.

107. Afin de renforcer les capacités de la Section des transports aériens, il est proposé de créer cinq postes et emplois de temporaire d'assistant aux opérations aériennes, dont quatre postes d'agent du Service mobile et un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international. Le manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix précise que l'état-major de la Mission devrait comporter un responsable principal du suivi de la circulation aérienne épaulé par deux assistants. En outre, la Commission d'enquête du Département de l'appui aux missions recommande que le personnel affecté à des postes de responsable du suivi de la circulation aérienne soit recruté sur le plan international. Le Groupe des opérations aériennes de Djouba compte actuellement un responsable du suivi de la circulation aérienne recruté sur le plan international qui est chargé de veiller à ce que toutes les informations pertinentes soient communiquées aux équipages et au reste du personnel. C'est pourquoi il est proposé de créer trois postes d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) afin de renforcer les capacités de la Section des transports aériens en matière de localisation des aéronefs et de procédures de tracé. En outre, il est proposé de créer deux postes d'assistant aux opérations aériennes au sein du groupe de la conformité technique de la Section des transports aériens (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) dont les titulaires contribueront à la sécurité générale et au contrôle financier et opérationnel des équipages aériens et veilleront au respect des contrôles internes.

108. Il est également proposé de créer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des transports aériens. Deux des postes proposés seraient des postes d'assistant aux opérations aériennes dans le Groupe des aéroports pour les opérations de transbordement, en raison de l'augmentation des

moyens aériens et des activités supplémentaires prévues. En raison de la superficie des aires de trafic de la MINUSS et de la complexité des opérations aériennes, les opérations de transbordement sont menées simultanément, ce qui implique que plusieurs contrôleurs soient présents à tout moment pour garantir une utilisation optimale de l'espace limité d'aire de trafic disponible. Il est en outre proposé de créer un poste d'assistant aux opérations de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs (agent des services généraux) afin de renforcer les capacités de la Mission en matière de services de lutte contre les incendies d'aéronefs.

### **Opérations logistiques**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 17 postes (suppression de 17 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

### **Section des services généraux**

109. Il est proposé de supprimer un total de huit postes à la Section des services généraux. La Mission a recensé 50 postes et emplois de temporaire à supprimer suite à la fermeture de six bases d'appui de comté à Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Turalei. Six de ces 50 postes et emplois de temporaire sont des postes d'assistant (gestion des installations) (tous postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est en outre proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux, à savoir un poste d'assistant de gestion de l'information et un poste d'assistant au courrier, dans le cadre des efforts que la Mission mène pour supprimer les postes vacants depuis au moins deux ans. Les fonctions associées à ces postes seront absorbées par le personnel en place de la Section.

### **Section du génie**

110. La fermeture de six bases d'appui de comté à Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Turalei a conduit la Mission à recenser 50 postes et emplois de temporaire attachés à ces bases devant être supprimés. Six de ces 50 postes et emplois de temporaire sont des postes d'assistant ingénierie (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est en outre proposé de réaffecter un responsable de projet (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Centre d'appui à la Mission et Groupe du matériel appartenant aux contingents en tant qu'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents. Cette réaffectation est proposée afin de renforcer les capacités du Groupe du matériel appartenant aux contingents pour mener des inspections.

### **Section des transports**

111. Six des 50 postes et emplois de temporaire recensés par la Mission doivent être supprimés en raison de la fermeture de six bases d'appui dans les comtés de Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Turalei sont des postes de chauffeur (agent des services généraux) de la Section des transports. Il est également proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux (un d'assistant (transports) et un de technicien automobile), dans le cadre des efforts que la Mission mène pour supprimer les postes vacants depuis au moins deux ans.

112. Au cours de l'exercice 2016/17, la Mission prévoit une augmentation de la demande de réparation et d'entretien des ressources supplémentaires. Ces biens

proviennent de bases d'appui de comté fermées qui ont été redéployées aux bureaux de la Mission au niveau des États. En outre, la Mission prévoit de fournir un appui logistique supplémentaire dans le cadre du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité. Il est donc proposé de créer cinq postes de technicien automobile (agent des services généraux) afin d'appuyer la forte augmentation des besoins de prestation de services prévue, et de supprimer cinq postes d'agent des services généraux correspondants à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

### **Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 16 postes  
(suppression de 16 postes d'agent des services généraux)*

113. Il est proposé de supprimer un total de 16 postes d'agent des services généraux à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Il est proposé de supprimer cinq postes d'agent des services généraux, dont trois postes de technicien en télécommunications et deux postes d'informaticien, correspondant aux cinq postes de technicien automobile qu'il est proposé de créer à la Section des transports pour appuyer l'augmentation prévue de la demande de services de réparation de véhicules. Il est en outre proposé de supprimer six postes de technicien en télécommunications et quatre postes d'informaticien (agent des services généraux) dans le cadre des efforts que la Mission mène pour supprimer les postes vacants depuis au moins deux ans. En outre, dans le cadre des 50 postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de supprimer suite à la fermeture de six bases d'appui dans les comtés de Nasser, Renk, Pariang, Gok Machar, Yirol-Ouest et Turalei, il est proposé de supprimer un poste d'assistant informaticien (agent des services généraux). Les fonctions associées à ces postes seront absorbées par le personnel actuel du Service.

### **Section de la sûreté et de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette  
(réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au sein de la Section)*

114. Le rôle du chef de la Section de la sûreté et de la sécurité implique de fréquents contacts avec les hauts responsables des missions et diverses sections de la Mission. Le titulaire de ce poste assiste également à un certain nombre de réunions avec l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, le Groupe de travail de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, la cellule de sécurité, le Conseil de direction, ainsi qu'à d'autres réunions opérationnelles et administratives. Pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, le Chef de la Section de la sûreté et de la sécurité a besoin des services d'un assistant administratif chargé de gérer les opérations courantes du secrétariat et les affaires administratives de la Section de la sûreté et de la sécurité. Il est donc proposé de réaffecter un agent de sécurité au poste d'assistant administratif, où il sera également chargé de renforcer la coordination avec d'autres services compétents, tels que les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain dans les États et d'autres composantes de la Mission.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué <sup>a</sup> (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	7 982,3	8 103,4	10 416,8	2 313,4	28,5
Contingents	348 223,5	399 910,1	414 687,3	14 777,2	3,7
Police des Nations Unies	30 989,0	31 244,6	32 347,7	1 103,1	3,5
Unités de police constituées	15 943,9	19 399,2	33 594,9	14 195,7	73,2
<b>Total partiel</b>	<b>403 138,7</b>	<b>458 657,3</b>	<b>491 046,7</b>	<b>32 389,4</b>	<b>7,1</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	170 728,7	172 031,0	172 444,7	413,7	0,2
Personnel recruté sur le plan national	44 697,7	41 043,4	45 439,4	4 396,0	10,7
Volontaires des Nations Unies	19 270,0	18 898,8	21 348,4	2 449,6	13,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 411,5	5 674,3	5 682,0	7,7	0,1
Personnel fourni par des gouvernements	194,1	–	3 031,3	3 031,3	–
<b>Total partiel</b>	<b>239 302,0</b>	<b>237 647,5</b>	<b>247 945,8</b>	<b>10 298,3</b>	<b>4,3</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	830,5	570,8	518,2	(52,6)	(9,2)
Voyages	7 993,2	6 129,8	5 885,5	(244,3)	(4,0)
Installations et infrastructures	115 095,8	107 055,8	88 198,2	(18 857,6)	(17,6)
Transports terrestres	24 455,3	21 395,7	21 680,4	284,7	1,3
Transports aériens	130 568,8	146 356,4	162 129,6	15 773,2	10,8
Transports maritimes et fluviaux	3 061,1	1 879,5	1 677,1	(202,4)	(10,8)
Communications	11 450,3	13 878,1	15 157,2	1 279,1	9,2
Informatique	24 995,7	18 092,0	16 267,3	(1 824,7)	(10,1)
Santé	1 953,2	2 809,1	1 957,5	(851,6)	(30,3)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	78 535,3	70 297,2	66 790,7	(3 506,5)	(5,0)
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>399 939,2</b>	<b>389 464,4</b>	<b>381 261,7</b>	<b>(8 202,7)</b>	<b>(2,1)</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 042 379,9</b>	<b>1 085 769,2</b>	<b>1 120 254,2</b>	<b>34 485,0</b>	<b>3,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	18 824,9	18 175,1	18 855,7	680,6	3,7
<b>Total net</b>	<b>1 023 555,0</b>	<b>1 067 594,1</b>	<b>1 101 398,5</b>	<b>33 804,4</b>	<b>3,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 042 379,9</b>	<b>1 085 769,2</b>	<b>1 120 254,2</b>	<b>34 485,0</b>	<b>3,2</b>

<sup>a</sup> Comprend les ressources liées à 91 postes et emplois de temporaire, dont 35 postes faisant l'objet d'un recrutement international (1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 24 SM) et 54 d'un recrutement national (6 AN et 48 GN), et 2 sont des postes de Volontaire des Nations Unies faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international, ainsi qu'aux dépenses opérationnelles du Centre de services régional d'Entebbe, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre de services régional d'Entebbe établi conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

## B. Contributions non budgétisées

115. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	4 474,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) <sup>b</sup>	47 609,4
<b>Total</b>	<b>52 084,3</b>

<sup>a</sup> Taxes d'aéroport et redevances d'utilisation des fréquences radio.

<sup>b</sup> Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 40,4 millions de dollars.

## C. Gains d'efficience

116. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	143,1	Réduction de la consommation de carburant diesel grâce à l'installation d'une centrale hybride solaire et diesel de 200 kW qui fournira de l'énergie propre en continu au Centre informatique et au local prévu pour le matériel de microterminal VSAT à Tomping (Djoubba)
Installations et infrastructures	99,4	Réduction de la consommation de carburant diesel grâce à l'installation de centrales hybrides solaires et diesel de 75 kW pour les locaux de matériel des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de cinq bureaux extérieurs
<b>Total</b>	<b>242,5</b>	

## D. Taux de vacance de postes

117. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé<sup>a</sup> 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	(3,9)	5,0	5,0
Contingents	6,7	5,0	5,0

Catégorie	Taux effectif 2014/15	Taux budgétisé <sup>a</sup> 2015/16	Projection 2016/17
Police des Nations Unies	5,7	5,0	10,0
Unités de police constituées	20,3	12,0	1,5
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	17,6	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	21,3	10,0	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	24,7	30,0	15,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	20,2	20,0	15,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	92,7	0,0	33,0
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	54,1	30,0	30,0
Personnel recruté sur le plan national	56,3	30,0	30,0
Personnel fourni par les gouvernements <sup>c</sup>	8,5	–	2,0

<sup>a</sup> Les taux concernent le personnel civil de la MINUSS et ne tiennent pas compte des 91 postes proposés au Centre de services régional d'Entebbe. Des taux de vacance de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, 50 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 17 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ont été approuvés.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>c</sup> Conformément à la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, le mandat de la Mission n'englobe pas les activités de renforcement des capacités, et tous les postes d'agent fourni par des gouvernements ont été supprimés à compter de janvier 2015. Aucun crédit n'a été prévu au titre du personnel fourni par des gouvernements pour l'exercice 2015/16. Pour l'exercice 2016/17, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2252 (2015), a autorisé le déploiement d'un maximum de 78 agents fournis par des gouvernements.

118. Les coefficients délais de déploiement proposés pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance de postes proposés pour le personnel civil tiennent compte de la configuration des déploiements observés dans le passé, des taux de vacance en vigueur et des prévisions établies pour l'exercice 2016/17. En ce qui concerne les contingents, la Police des Nations Unies, les unités de police constituées et le personnel fournis par des gouvernements, les coefficients délais de déploiement sont appliqués dans le cadre du déploiement échelonné prévu pour l'exercice 2016/17.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

119. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel

majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 132 677 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		<b>Total</b>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	77 889,9	4 951,6	<b>82 841,5</b>
Soutien logistique autonome	46 664,7	3 171,7	<b>49 836,4</b>
<b>Total</b>	<b>124 554,6</b>	<b>8 123,3</b>	<b>132 677,9</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,5	1 <sup>er</sup> juillet 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 <sup>er</sup> juillet 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 <sup>er</sup> juillet 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2014
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

## F. Formation

120. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	289,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 607,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 288,4
<b>Total</b>	<b>4 184,9</b>

121. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Formation interne	643	803	1 446	639	1 795	1 654	34	286	440
Formation externe <sup>a</sup>	167	259	391	48	118	113	14	11	67
<b>Total</b>	<b>810</b>	<b>1 062</b>	<b>1 837</b>	<b>687</b>	<b>1 913</b>	<b>1 767</b>	<b>48</b>	<b>297</b>	<b>507</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

122. Les programmes de formation proposés tiennent compte des priorités de la Mission pour l'exercice 2016/17, qui consistent notamment à renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission, ainsi que ses compétences en matière d'encadrement, de gestion et d'administration, et à le sensibiliser aux questions relatives à l'égalité entre les sexes, aux droits de l'homme et aux principes humanitaires. Par ailleurs, une formation d'initiation obligatoire continuera d'être dispensée à l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue, dont les conseillers pour les questions de police, les officiers de liaison et les officiers d'état-major. L'augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan international et d'agents en tenue participant aux différents cours de formation correspond à la priorité de la Mission de réaliser ses principales activités, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité.

## G. Services de détection des mines et de déminage

123. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	40 731,9

124. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté sur les plans international et national (7 050 176 dollars); aux contrats passés (29 223 388 dollars) pour : a) 2 équipes d'inspection et de déminage des routes, chargées de fournir les capacités techniques permettant d'évaluer les routes et d'éliminer les mines et restes explosifs de guerre; b) jusqu'à 14 équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et munitions; c) 5 équipes de déminage intégrées chargées de faire la levée des zones dangereuses et de procéder à leur déminage; d) 6 équipes de détection munies de chiens de déminage; aux voyages et à la formation (569 170 dollars); au matériel de déminage des restes explosifs de guerre, au matériel de bureau et aux dépenses opérationnelles (819 604 dollars). Le montant restant correspond aux coûts gérés sur

le plan local et aux coûts indirects à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 1 129 886 et 1 939 638 dollars, respectivement.

125. On trouvera plus haut à la section I.E (composantes 1 et 3) des renseignements plus détaillés concernant les activités de lutte antimines menées par la MINUSS.

## H. Projets à effet rapide

126. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2014/15 (effectif)	1 000	17
2015/16 (approuvé)	1 000	23
2016/17 (proposé)	1 000	20

127. Conformément à la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, les projets à effet rapide de la Mission pour l'exercice 2016/17 se concentreront sur plusieurs domaines clefs, notamment la construction et la remise en état d'infrastructures, d'installations d'assainissement, de réseaux hydrauliques, d'écoles primaires et d'établissements de santé. Ces projets contribueront à la protection, à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils, des personnes déplacées. Ils permettront également de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi que le processus de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion des déplacés.

## III. Analyse des variations<sup>1</sup>

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	2 313,4	28,5 %

### • Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

128. L'augmentation des crédits demandés tient principalement au déploiement d'un maximum de 222 observateurs militaires pour l'exercice 2016/17, contre 166 pour l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	14 777,2	3,7 %

### • Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

129. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par le déploiement échelonné d'un maximum de 12 778 membres de contingents, soit un

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

effectif moyen de 12 098 éléments durant l'année, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 5 %, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité. À titre de comparaison, le budget de l'exercice 2015/16 couvrait le déploiement d'un maximum de 12 334 membres de contingent, soit un effectif moyen de 11 717 éléments durant l'année, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 5 %. Cette augmentation est également imputable à la hausse du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, passe de 1 332 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2015/16 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014) à 1 365 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	1 103,1	3,5 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

130. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par le déploiement échelonné d'un maximum de 763 policiers des Nations Unies, soit un effectif moyen de 661 éléments durant l'année, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 10 %, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité. Par conséquent, des crédits supplémentaires sont également demandés au titre de l'indemnité de subsistance (missions), des frais de voyage (déploiement), de la relève et du rapatriement. À titre de comparaison, le budget de l'exercice 2015/16 couvrait le déploiement d'un maximum de 663 policiers des Nations Unies, soit un déploiement moyen de 630 éléments durant l'année, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 5 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	14 195,7	73,2 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat et révision du taux de remboursement en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale**

131. L'augmentation des crédits demandés tient principalement au déploiement échelonné d'un maximum de 1 160 membres d'unités de police constituées, soit un effectif moyen de 992 éléments durant l'année, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 1,5 %, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité. À titre de comparaison, le budget de l'exercice 2015/16 couvrait le déploiement d'un maximum de 660 membres d'unités de police constituées, soit un effectif moyen de 581 éléments durant l'année, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 12 %. Cette augmentation est également imputable à la hausse du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, passe de 1 332 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2015/16 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014) à 1 365 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	413,7	0,2 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

132. Le budget 2016/17 couvre la création proposée de 21 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan international, dont les titulaires seront principalement chargés de remplir les tâches supplémentaires liées à l'application de l'Accord de paix, dans le cadre du mandat révisé de la Mission, tel que défini dans la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Par conséquent, des crédits supplémentaires sont demandés au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, des contributions du personnel et de la prime de danger. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par la baisse des dépenses devant découler de la suppression proposée de 3 postes d'agent recruté sur le plan international compte tenu des besoins opérationnels, et par la suppression de 35 postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 24 SM) au Centre de services régionaux d'Entebbe, en application de la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale. Par ailleurs, cette variation est également contrebalancée par la réduction des dépenses imputable à la révision des dépenses communes de personnel, estimées à 85,6 % du montant total des traitements nets, sur la base des dépenses effectives pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 (contre 88 % pour l'exercice 2015/16).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	4 396,0	10,7 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

133. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de postes pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national de 15 % seulement, contre 30 % pour l'exercice 2015/16. Cette augmentation s'explique aussi par la création proposée de huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national, dont les titulaires seront chargés de remplir les tâches supplémentaires liées à l'application de l'Accord de paix, conformément au mandat révisé de la Mission, tel que défini dans la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Cette variation est partiellement contrebalancée par une diminution des dépenses devant découler de la suppression proposée de 53 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national – notamment à la suite de la fermeture de six bases d'appui de comté (28), du fait que certains postes sont restés vacants pendant plus de deux années (20) et en raison d'autres besoins opérationnels (5) – et de la suppression de 54 postes d'agent recruté sur le plan national (6 AN et 48 GN) au Centre de services régional d'Entebbe, en application de la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	2 449,6	13,0 %

• **Paramètres budgétaires : changement des conditions de service des Volontaires des Nations Unies et diminution des taux de vacance de postes**

134. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable à la révision des prévisions de dépenses en raison du changement des conditions de service des Volontaires des Nations Unies, en vertu duquel la prime de danger est remplacée par un subside bien-être, et à l'application d'un taux de vacance de postes pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international de 15 % seulement, contre 20 % pour l'exercice 2015/16. Cette augmentation est en partie contrebalancée par une diminution des dépenses devant découler de la suppression de 22 postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international à la suite de la fermeture de six bases d'appui de comté et de la suppression de 2 postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international au Centre de services régionaux d'Entebbe, en application de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	3 031,3	–

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

135. Le budget proposé tient compte des 78 postes supplémentaires d'agent de l'administration pénitentiaire conformément au mandat révisé de la Mission, tel que défini dans la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité. Il couvre le déploiement échelonné d'un maximum de 78 agents de l'administration pénitentiaire, soit un effectif moyen de 73 éléments durant l'année, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 2 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(52,6)	(9,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

136. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par l'élimination des dépenses prévues au titre des consultants recrutés à l'appui des missions pour l'exercice 2015/16, leurs services n'étant plus requis. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour le recrutement de formateurs supplémentaires chargés de dispenser des cours sur les processus de participation politique et la formulation d'une constitution, conformément au mandat révisé de la Mission, tel que défini dans la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(244,3)	(4,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

137. La diminution des crédits demandés tient principalement à la diminution prévue des voyages entrepris en dehors de la zone de la Mission pour des motifs autres que la formation en raison des besoins opérationnels. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages entrepris pour des consultations politiques à l'appui de l'application de l'Accord de paix, des stages de formation sur l'aide humanitaire pendant et après les conflits, et des processus de participation politique, conformément au mandat révisé de la Mission, tel que défini dans la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(18 857,6)	(17,6 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

138. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la réduction, par rapport à l'exercice 2015/16, des achats prévus de biens d'équipement, qui se limitent à des remplacements nécessaires, notamment des installations préfabriquées, du matériel d'hébergement, de sûreté et de sécurité, de bureau et du mobilier de bureau; b) l'achèvement prévu de projets dans les sites et camps hébergeant le personnel en tenue au cours de l'exercice 2015/16, qui a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des services d'aménagement et de rénovation; c) la baisse prévue du prix du carburant (dont le prix au litre est budgétisé à 0,97 dollar, contre 1,17 dollar pour 2015/16); d) la réduction, par rapport à l'exercice 2015/16, des achats prévus de pièces de rechange et de fournitures pour la défense des périmètres, compte tenu de la disponibilité de matériel en stock. Cette variation est en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre des services d'architecture et de démolition en raison de la construction prévue d'un hôpital de niveau III, d'une formation de soutien sanitaire de niveau 2, d'installations de réparation du matériel de transport et d'entrepôts en dur, et par des prévisions de dépenses plus élevées pour les carburants (26,1 millions de litres prévus pour l'exercice 2016/17, contre 24,1 millions pour l'exercice précédent).

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	284,7	1,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

139. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la location de matériel de construction et de camions à benne en vue de l'excavation de drains et de canaux pour les canalisations; b) l'entretien des systèmes de gestion du parc et de localisation de véhicules et les coûts supplémentaires liés aux services d'appui aux opérations de transport et aux ateliers; c) l'achat de deux nouvelles dépanneuses pour faciliter les activités menées par le personnel en tenue, conformément à la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Cette variation est

en partie contrebalancée par une diminution des ressources demandées au titre des achats de pièces de rechange, de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules et de véhicules à usage spécial, et par la réduction prévue du prix du carburant (dont le prix au litre est budgétisé à 0,93 dollar contre 1,16 dollar pour 2015/16).

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	15 773,2	10,8 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

140. La hausse des crédits demandés tient essentiellement au changement de la composition de la flotte d'hélicoptères, à une augmentation du nombre d'heures de vol en hélicoptère (19 304 heures contre 16 634 pour l'exercice 2015/16), et aux ressources demandées au titre d'un système de drones aériens, conformément aux résolutions 2241 (2015) et 2252 (2015) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes et fluviaux</b>	(202,4)	(10,8 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

141. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par la réduction prévue du prix du carburant (dont le prix au litre est budgétisé à 1,12 dollar contre 2,00 dollars pour 2015/16). Cette variation est en partie contrebalancée par l'achat prévu de deux barges de débarquement afin de faciliter l'acheminement de fournitures par voie fluviale.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	1 279,1	9,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

142. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par le recours à des services de liaison par fibre plutôt que par satellite, les besoins de connexion à Internet s'étant accrus, et par le remplacement de commutateurs réseau qui seront parvenus au terme de leur vie utile au cours de l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(1 824,7)	(10,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

143. La diminution des ressources prévues tient au fait qu'il n'est pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja ni des dépenses afférentes à la mise à niveau des commutateurs TETRA, qui figuraient dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(851,6)	(30,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

144. La baisse des ressources demandées est principalement due au fait qu'il est prévu d'acheter moins de matériel et fournitures médicaux pendant l'exercice 2016/17 puisque la Mission doit se les procurer durant l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(3 506,5)	(5,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

145. La diminution des crédits demandés découle essentiellement du fait qu'il est prévu d'acheter et de déplacer moins de biens qu'au cours de l'exercice 2015/16, ce qui réduit les coûts de fret et les dépenses connexes, du fait que les ressources prévues au titre des services d'entretien liés aux transports terrestres, auparavant comptabilisées dans la présente rubrique, sont désormais inscrites à la rubrique Transports terrestres, et de la baisse des ressources nécessaires pour les services d'entreposage par rapport à l'exercice 2015/16. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des ressources nécessaires au titre de services de déminage, une augmentation des activités étant attendue dans ce domaine, compte tenu des conditions de sécurité actuelles.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

146. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 1 120 254 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017;**

b) **Mise en recouvrement d'un montant de 93 354 517 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016;**

c) **Mise en recouvrement d'un montant de 1 026 899 683 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 93 354 517 dollars par mois.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/260 B et 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée**

**A. Assemblée générale**

**Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (résolution 69/260 B)**

*Décision ou demande*

Prie le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que tous les projets de construction soient terminés à temps et que le Siège continue d'en assumer la supervision effective (par. 10)

Prie également le Secrétaire général de veiller à ce que les projets à effet rapide prévus soient mis en œuvre sans tarder (par. 11)

*Mesures prises*

La gestion des projets de la Mission a été améliorée grâce à la création de l'Équipe de gestion des projets et de l'Équipe de projet intégrée, qui approuvent les projets et assurent des fonctions de contrôle. L'Équipe de projet intégrée se réunit régulièrement pour contrôler l'avancement des projets et formuler des conseils à ce sujet à l'intention de l'Équipe de gestion des projets ou lui recommander des changements à effectuer.

Le processus de gestion des projets à effet rapide ayant été lancé à temps pour l'exercice 2015/16, la Mission a fait des progrès pour ce qui est de planifier, exécuter et mener à bien ces projets. Elle a rationalisé ses mécanismes de suivi et les partenaires d'exécution sont dûment informés avant toute signature d'un memorandum d'accord. En mettant à profit les retours d'expérience, la Mission continuera d'œuvrer pour s'améliorer dans ce domaine.

**Questions transversales (Résolution 69/307)**

*Décision ou demande*

Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard en tant qu'outil de référence regroupant des éléments normalisés de nature à garantir véritablement la crédibilité, la cohérence et la transparence et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en

*Mesures prises*

Les montants prévus dans le projet de budget de la Mission ont été calculés sur la base des coûts unitaires tirés du Manuel des coûts et coefficients standard. La MINUSS poursuit ses efforts visant à faire correspondre sa dotation en véhicules et en matériel informatique aux coefficients standard figurant dans le Manuel.

gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16)

### Questions relatives au personnel

Note qu'il importe de veiller à ce que la structure des effectifs civils permette aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter efficacement des activités prescrites et, à cet égard, engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22)

En juillet 2014, la MINUSS a procédé à un examen de ses besoins en personnel civil qui lui a permis de supprimer à l'exercice 2014/15 386 postes correspondant à des fonctions qui n'étaient plus à assurer après que le mandat de la Mission eut été modifié par la résolution [2155 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité. Au cours de l'exercice 2015/16, 32 autres postes ont été supprimés, principalement dans le domaine de l'appui à la Mission. Une opération de classement achevée le 31 décembre 2015 a abouti au reclassement de 236 postes d'agents des services généraux et d'administrateurs recrutés sur le plan national. Lors de l'établissement de son projet de budget pour 2016/2017, la Mission a revu ses grandes priorités en matière d'opérations et de financement afin de déterminer les moyens, y compris en personnel, dont elle aura besoin suite à la signature de l'Accord de paix et à la modification de son mandat en application de la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil.

### Besoins opérationnels

Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28)

Afin de superviser au mieux les activités de la Mission qui ont des répercussions sur l'environnement du Soudan du Sud, la MINUSS a créé le Comité de gestion de l'environnement, présidé par le Directeur de l'appui à la Mission. Ce comité sert de mécanisme de coordination pour faciliter le partage d'informations, promouvoir les bonnes pratiques environnementales parmi le personnel de la Mission et veiller à leur mise en œuvre effective.

Dans la Section du génie, trois postes et emplois de temporaire appartiennent au Groupe du génie environnemental et trois postes et emplois sont affectés au Groupe de l'eau et de l'assainissement. La Mission a également désigné, parmi les officiers d'état-major du génie militaire, des coordonnateurs pour les questions environnementales, dans les postes de commandement de chacun des 10 États.

En 2016/17, la MINUSS prévoit d'entreprendre la construction d'un système de production d'énergie solaire à la Maison des Nations Unies, en vue de réduire son impact environnemental, et de mener des projets de captation des eaux de pluie dans les sites de Wau et Pibor dans le cadre d'un projet pilote de

*Décision ou demande*

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stock avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35)

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36)

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif (A/69/839), accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37)

*Mesures prises*

réutilisation de l'eau.

La Mission continuera d'utiliser des matériaux de construction disponibles localement et d'exécuter ses projets de construction en s'appuyant sur les capacités et les compétences spécialisées disponibles sur le marché local.

La MINUSS prend acte de la recommandation et continuera de mettre en œuvre des mesures et des mécanismes visant à contrôler le niveau de ses stocks, dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public.

La Mission continuera de coordonner ses achats en faisant appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe. Le Bureau s'occupe actuellement de rechercher des prestataires de services bancaires pour la MINUSS.

La MINUSS prend acte de la recommandation et réaffirme que les besoins en construction tiennent compte de ses priorités stratégiques. Elle continuera de s'employer à améliorer la planification et l'exécution de ses projets afin qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais prévus et en tenant dûment compte de la situation sur le terrain.

La MINUSS lancera la phase de formation au système de gestion des informations aériennes au cours de l'exercice 2015/16. Elle rendra compte des améliorations apportées dans le domaine des opérations aériennes dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2015/16.

Prend note des conditions souvent dangereuses et hostiles dans lesquelles opèrent les équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, prie le Secrétaire général d'envisager des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages, notamment en confirmant que des chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (par. 38)

Rappelle le paragraphe 147 du rapport du Comité consultatif (A/69/839), prie le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes aériens sans pilote dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie également de faire figurer dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes aériens sans pilote dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 39)

#### **Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles**

Rappelle également le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions et à cette fin exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leur domaine de compétence respectif, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs d'une infraction (par. 50)

La Mission prend acte de la recommandation et précise que sa Section des transports aériens a fait des exposés complets à ses équipages aériens, y compris au sujet de l'évaluation des risques dans la zone d'opérations.

Les informations relatives au déploiement d'un système de drones aériens dans la MINUSS pendant l'exercice 2015/16, pour lequel a été prévu un montant de 5 millions de dollars, figureront dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour cet exercice.

Pour l'exercice 2016/17, la Mission projette de déployer un système de drones aériens pour un montant estimé à 10 millions de dollars, compte tenu d'un coefficient délais de déploiement de 50 % appliqué au coût annuel estimé à 20 millions de dollars.

La MINUSS est membre du réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud (Groupe de travail pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles); de plus, un groupe de travail permanent ayant la même vocation a été créé au sein de la Mission et se réunit à un rythme mensuel pour examiner et évaluer les activités menées dans le but de renforcer l'action de la Mission contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

L'ensemble du personnel de la Mission, ses hauts responsables, le Commandant de la force, le chef de la police et les autres responsables importants des composantes militaires et policières de la Mission ont été informés des normes de conduite attendues du personnel des Nations Unies et de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

---

*Décision ou demande**Mesures prises*

---

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51)

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la Mission et tout au long de leur déploiement (par. 54)

Outre la formation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles qui est obligatoire pour toutes les catégories de personnel de la Mission, des séances d'information spéciales sont régulièrement organisées à l'intention des hauts commandants militaires et de police de la Mission pour expliquer en détail les principales initiatives énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/69/779).

La MINUSS continue de s'efforcer de sensibiliser son personnel aux normes de conduite qu'il est appelé à respecter vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Plusieurs dispositifs de ce type sont disponibles dans la Mission : l'Équipe déontologie et discipline, le Bureau des services de contrôle interne, le Groupe des enquêtes spéciales, les coordonnateurs présents dans les régions, les chefs de bureaux et de sections, les superviseurs, les commandants, les membres du Groupe de travail pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ou encore les responsables locaux de la protection des civils. Qui plus est, la Mission dispose de numéros de téléphone d'urgence, d'un système de messages quotidiens par intranet et d'adresses électroniques et numéros de téléphone spéciaux qu'elle diffuse largement dans le pays. Elle insiste sur le fait que tout membre du personnel est tenu de signaler aux entités citées tout incident avéré ou présumé d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

La politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles est présentée dans le programme d'initiation que tous les membres du personnel suivent à leur arrivée au Centre de services régional d'Entebbe ou dans la Mission. En outre, l'ensemble du personnel de la MINUSS doit obligatoirement participer à une session annuelle de formation et peut assister à des séances trimestrielles de rappel sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. La politique de tolérance zéro de l'Organisation est continuellement rappelée au moyen d'activités de communication assorties de supports de sensibilisation.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/69/839/Add.15)

---

### *Demande ou recommandation*

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut déterminer chaque année, dans les projets de budget, s'il est nécessaire ou non de maintenir les postes vacants depuis au moins deux ans (voir [A/68/782](#), par. 109). (par. 35)

Compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif est d'avis que la Mission pourrait faire davantage d'efforts pour regrouper les voyages et réduire au minimum le nombre de personnes par voyage. Il a également encouragé la Mission à revoir les voyages à l'extérieur de la zone de la Mission non liés à la formation, de sorte que ces ressources soient utilisées aux fins auxquelles elles sont destinées, c'est-à-dire pour les voyages non liés à la formation du personnel des missions et non les voyages de formation ou les voyages des fonctionnaires du Siège se rendant dans les missions. En outre, le Comité consultatif est d'avis que les mesures telles que le regroupement des voyages ou le recours à d'autres moyens de communication favoriseront non seulement une utilisation plus efficace des ressources financières mais contribueront aussi à réduire les perturbations que les absences fréquentes ou prolongées peuvent causer dans le travail quotidien du personnel des missions ainsi que leurs effets sur la bonne exécution des programmes (voir aussi [A/68/782](#), par. 199). (par. 42 et 43).

Le Comité rappelle que les chantiers durent parfois plus d'un cycle budgétaire et nécessitent une meilleure planification à long terme, notamment le choix d'hypothèses réalistes pour l'établissement de leur budget et de leur calendrier. Les projets de budget devraient contenir des informations sur les projets pluriannuels telles que l'état d'avancement de la mise en œuvre au moment de l'examen de la présentation du budget (voir [A/68/782](#), par. 132). (par. 44).

### *Mesures prises*

La MINUSS propose de supprimer 22 postes à l'exercice 2016/17. Ces postes ont été mentionnés dans le présent rapport, dans les parties correspondant à leurs composantes, sections, groupes ou bureaux.

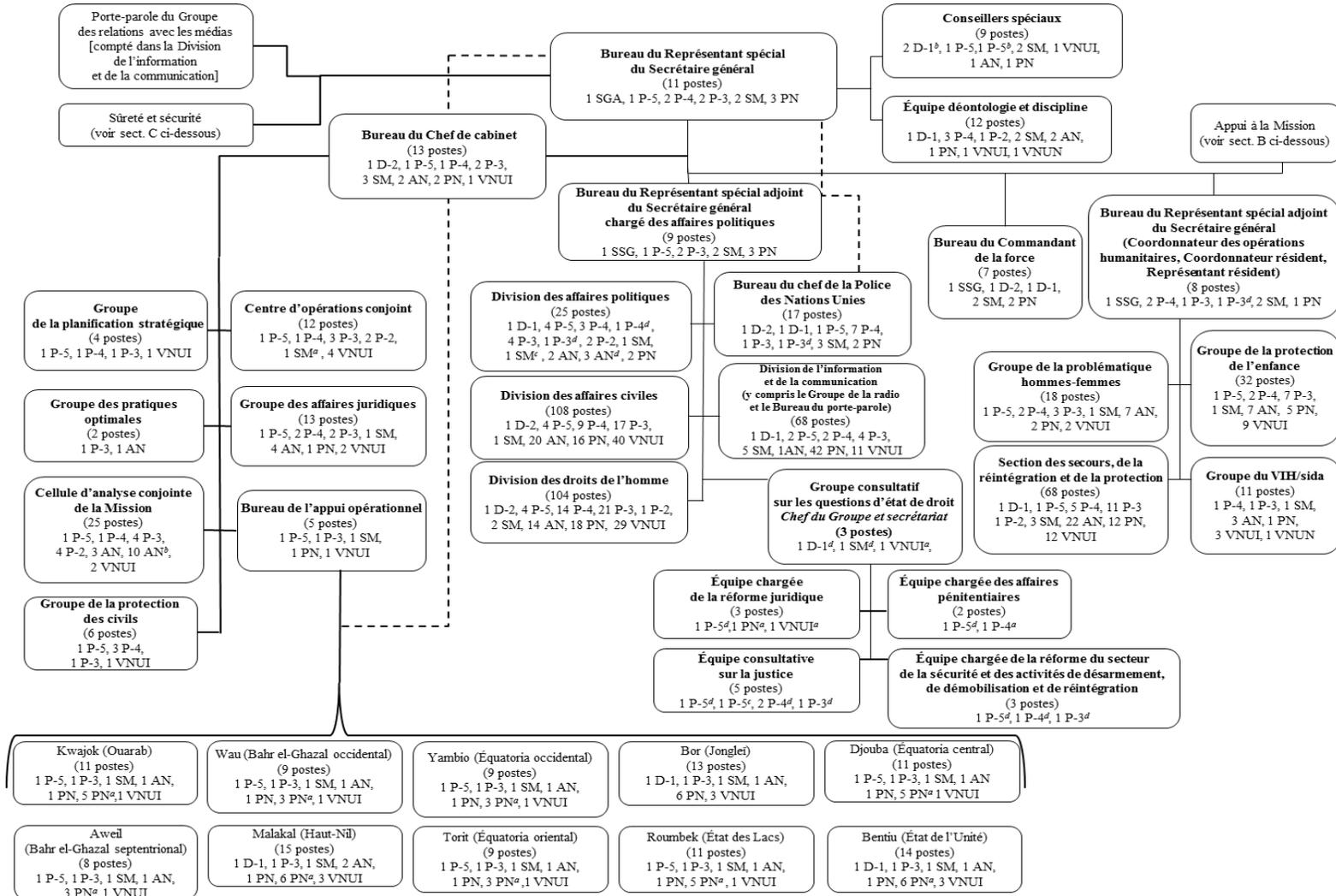
La MINUSS révisé actuellement ses pratiques en matière de voyages en vue d'améliorer encore son système de contrôle. Elle s'emploie à définir une procédure standard et des instructions à jour pour gérer ses voyages de façon rationnelle.

La gestion des projets de la Mission a été améliorée grâce à la création de l'Équipe de gestion des projets et de l'Équipe de projet intégrée, qui approuvent les projets et assurent des fonctions de contrôle. L'Équipe de projet intégrée se réunit régulièrement pour contrôler l'avancement des projets et formuler des conseils à ce sujet à l'intention de l'Équipe de gestion des projets ou lui recommander des changements à effectuer.

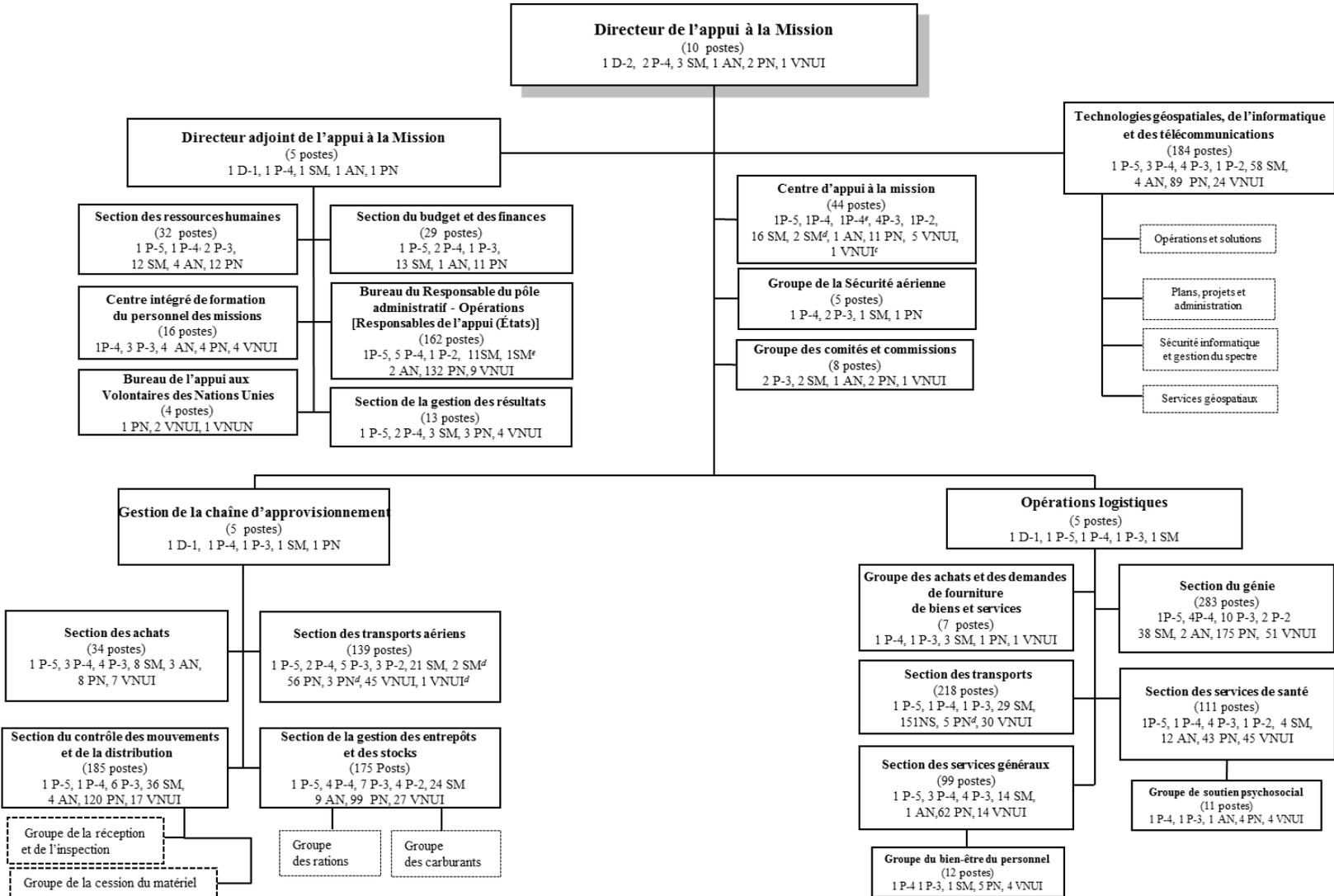
---

## Annexe II Organigrammes

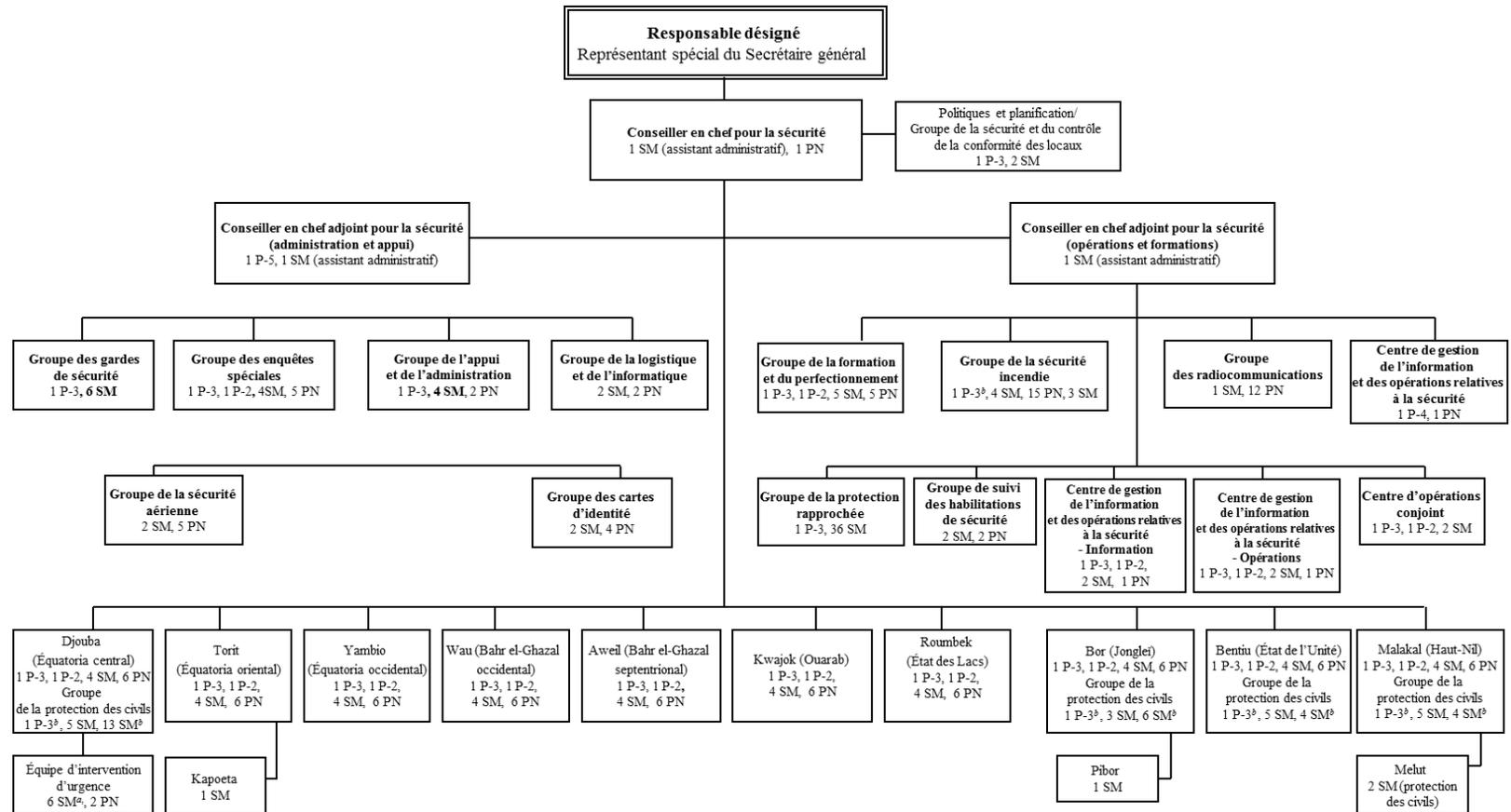
### A. Services organiques



## B. Appui



## C. Sûreté et sécurité



*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; D = directeur; PN = personnel recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Transfert.

<sup>b</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>c</sup> Réaffectation.

<sup>d</sup> Création.

<sup>e</sup> Reclassement.

